

PROJET DE SERVICE

Service d'Accueil de Jour Handicap (SAJH)
Années 2024-2029



Le mot du SAJH

Anne nous dirait que le SAJH c'est fait pour se sentir bien et quand je ressors, je me sens mieux.
Quant à Ludovic c'est son sourire qui parle...



Le service d'accueil de jour est avant tout un lieu dans lequel des personnes se retrouvent pour partager, se faire plaisir à l'image de l'incontournable « **Fête de l'été** » ci-dessus.

Cette notion de partage et de plaisir est centrale.

Notre service a depuis toujours mis l'accent sur l'humain.

Humain dans la manière de permettre à la personne d'oser dire, d'oser être, s'exprimer.

Humain dans la sincérité des relations établies entre professionnels et personnes accompagnées ce qui n'empêche en aucune manière la qualité et le sérieux de notre accompagnement.

Ne pas s'interdire, se sentir exister, avoir le sourire sont des indicateurs qui nous permettent d'orienter notre posture éducative. Il est important de garder en soi cette part naturelle de qui nous sommes dans la relation à l'autre.

Adapter son discours ne doit pas être réducteur, c'est juste amener notre parole vers plus de simplicité.

Ne pas oublier que nous faisons partie de cette histoire qui se joue et non spectateur.

Si les activités dispensées nous plaisent, ce plaisir est le lien éducatif permettant à la personne accompagnée, si elle le souhaite, d'y accéder.

Jean-Marie PETITCLERC disait :

« Un éducateur triste est un triste éducateur »

Cette phrase doit raisonner en chacun de nous car seul celui qui sait se faire plaisir peut transmettre cette valeur.

« Un handicap peut être physique, psychique, mais dans le fond, moi je dirai qu'il faut partir du fait que nous sommes tous des personnes à qui il manque quelque chose. »

Edgar MORIN

Table des matières

Introduction.....	5
Première partie : Partie descriptive de l'organisation	7
I. Présentation de l'Association.....	7
1. L'histoire de l'AIES	7
2. Organisation et implantation de l'AIES	7
3. Les missions et valeurs portées par le projet associatif.....	8
4. Axes d'intervention priorisés par l'Association	9
II. Présentation du SAJH.....	9
1. Quelques précisions historiques	9
2. Le cadre législatif et réglementaire applicables au service	10
3. Les missions	11
4. Les espaces et les infrastructures	12
III. Présentation des personnes accompagnées	17
1. Les caractéristiques communes des personnes au sein du SAJH	17
2. Les évolutions constatées dans le temps.....	18
IV. Etude de l'environnement par la recherche des besoins	18
1. Les besoins issus du Schéma Régional de Santé	18
3. Les besoins issus du Schéma Départemental en faveur des personnes handicapées	19
V. Les références conceptuelles, théoriques, méthodologiques.....	21
1. Le Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH).....	21
2. Pour une société inclusive	22
3. Le droit à l'autodétermination	23
4. L'autonomie et l'indépendance	24
5. La bientraitance	24
6. Respect des droits de la personne accompagnée.....	25
7. Prévention des risques d'isolement.....	25
8. La notion de parcours.....	26

Deuxième partie : Partie analytique de l'établissement	27
I. Présentation de l'offre de service en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH.....	27
1. Identification des besoins auxquels doit répondre le SAJH.....	27
2. Carnet de bord des prestations réalisées par le SAJH	29
3. Les modes d'accompagnements	30
II. L'organisation de l'offre de service : un accompagnement construit avec et pour les personnes accompagnées	34
1. Le parcours de l'usager au sein du service.....	34
2. Le projet personnalisé des personnes accompagnées au cœur des préoccupations des professionnels.....	35
3. Le management relatif au projet personnalisé d'accompagnement.....	36
4. L'apport de l'entourage dans le parcours personnalisé	37
5. Le dossier de la personne accompagnée	37
6. Les modalités de sortie et la gestion des parcours de vie	38
7. Les outils de la loi de 2002	39
8. Les outils d'expression et de participation des personnes accompagnées	39
III. Le management de l'offre de service : les ressources transversales mises en œuvre au service de l'accompagnement.....	41
1. L'organigramme de la structure	41
2. Gestion du personnel.....	41
3. Les différents types de réunions et instances.....	43
4. La gestion des données	43
5. Partenariats	45
6. Démarche d'amélioration continue de la qualité	47
7. La promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance	50
Troisième partie : Partie prospective (trajectoire 2024- 2029).....	52
I. Synthèse évaluative du projet d'établissement précédent	52
II. Détermination et plan d'actions des objectifs stratégiques	53
Annexes.....	55

Introduction

Pourquoi un projet d'établissement, ses enjeux et ses finalités :

La réflexion, la rédaction et la mise en œuvre d'un nouveau Projet d'Établissement sont toujours un moment particulièrement important dans la vie d'une Institution.

Le projet d'établissement, hormis son caractère obligatoire fixé par la loi 2002-2, a pour mission d'amener l'ensemble des professionnels d'un service ou établissement à l'imagination, à l'anticipation afin de le formaliser en plan d'action. Cette démarche de construction permet de prendre un certain recul sur le projet existant, de relever les points positifs et négatifs des objectifs fixés en amont pour permettre d'en redessiner d'autres pour les cinq ans à venir.

L'intérêt de cette action est la possibilité de vérifier et réajuster les méthodes d'accompagnement éducatif mises en place afin de répondre au mieux aux politiques sociales et besoins des personnes. Il est aussi un outil de management qui doit conduire l'ensemble des acteurs dans une dynamique et une appropriation quant aux moyens à mettre en œuvre permettant de renforcer le bien-être des personnes accueillies.

Le SAJH est confronté, aujourd'hui, à des enjeux importants, tels que :

Répondre à une demande croissante sur le territoire de personne sans solution.

La cohabitation de problématiques et d'âges différents.

La cohabitation entre différents handicaps.

L'équilibre entre l'accompagnement personnalisé de plus en plus nécessaire et une organisation collective.

La qualité de l'accompagnement éducatif, social, thérapeutique et paramédical.

Le développement de la notion de qualité, d'évaluation et de contrôle.

La réflexion autour de l'élaboration de ce projet a toujours été sous-tendue par l'ensemble de ces aspects qui ont inévitablement orienté les acteurs de celle-ci et les objectifs arrêtés dans ce document.

Malgré cela, la prise en compte de ces différents enjeux n'a jamais été dissociée de notre volonté de mettre la personne accompagnée au centre du dispositif afin de lui apporter une réponse au plus près de ses besoins.

L'élaboration de ce document est le résultat d'un travail réalisé par un groupe de professionnels représentant tous les pôles d'activités de l'Établissement. Les discussions ont été animées, inventives, professionnelles. Au fur et à mesure de celles-ci, de nombreuses thématiques ont été abordées et un certain nombre d'objectifs identifiés. Ceux qui ont été priorisés par la Direction, et que nous retrouvons dans ce projet, devront permettre au SAJH d'être à la hauteur de ses ambitions dans les 5 années à venir.

Comme tous les projets d'établissement, il doit :

- Être mis en œuvre par l'ensemble du personnel, quelle que soit sa fonction.
- Être réalisable pourvu que nous y croyions.
- Permettre aux équipes d'aller de l'avant.
- Permettre que nos interventions émanent de la réflexion pour déboucher vers elle.

La méthodologie d'élaboration du projet de service :

L'élaboration du projet de service et sa formalisation se sont inscrites dans une démarche participative avec une méthodologie répondant à la recommandation de bonnes pratiques de la HAS. L'ensemble des professionnels a participé à son élaboration sur les journées du 2 et 3 novembre 2023. Les personnes accompagnées ont également été sollicitées sur les thématiques les concernant. Les professionnels ont utilisé leurs savoirs faire et leur expertise pour élaborer son contenu et fixer des perspectives.

Le projet de service sera transmis au conseil d'administration pour sa validation et présenter au CVS pour information et consultation. Les établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent disposer d'un projet réactualisé au maximum tous les cinq ans. L'article L.311-8 de la loi du 2 janvier 2002 stipule : « il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement ».

Les contraintes légales et règlementaires concernant le projet étant relativement modérées, le décret du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes en situation de handicap adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'est venu préciser le contenu et les attentes du projet, et la HAS a produit la recommandation de bonne pratique professionnelle : « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service ».

La finalité essentielle du projet est de garantir le droit des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité de l'accompagnement et des soins, et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure. Il s'inscrit donc dans un processus d'amélioration continu, en lien étroit avec les démarches d'évaluation et de qualité. Enjeux du projet d'établissement : le projet est une dynamique tant par le processus de production qui associe les parties prenantes que par sa mise en œuvre qui stimule les équipes. Il repose donc sur une démarche participative, démarche projet.

Une démarche participative : faire de plusieurs Pôles d'activités une réelle équipe pluridisciplinaire autour d'un projet institutionnel opérationnel est un enjeu important et une opération ardue. Un des objectifs de ce projet construit avec le concours des professionnels, a été de les mobiliser et les fédérer, conjuguer les fonctions et mettre en cohérence les actions, concrétiser et formaliser la pluridisciplinarité.

C'est un document de référence, une fois produit et publié, pour les équipes et l'ensemble des destinataires (autorité de contrôle et partenaires). Il définit le cadre qui donne sens au principe d'action et les grandes orientations. Un effort de clarification et de lisibilité des dispositifs et des pratiques. Réinterroger le sens, fixer le cadre des missions des professionnels afin que chacun se les approprie, connaisse ses limites et se situe et s'articule avec les autres, déterminer les responsabilités, décliner des objectifs concrets en précisant les moyens utilisés pour y parvenir, sont des axes essentiels de ce projet.

Il est la pièce d'identité de l'établissement et un support de valorisation et de communication. Une approche globale et cohérente qui permet de donner un cadre et une structure d'appui à l'existence et à la convergence, l'harmonie des différents niveaux de projet (commande sociale, projet associatif, projets professionnels, projets personnalisés) est l'essence même du projet institutionnel.

C'est une vision prenant en compte les dimensions descriptive, prospective et stratégique, et en interaction avec l'environnement.

Première partie : Partie descriptive de l'organisation

I. Présentation de l'Association

1. L'histoire de l'AIES

L'AIES est une association loi 1901 créée en 1968 sous la dénomination d'AMURESOPT (Association Municipale pour la Réinsertion Sociale et Professionnelle) à l'initiative de la municipalité de Trappes pour répondre aux besoins des familles sans solution d'accueil et de prise en charge de leurs enfants en situation de handicap.

En 1995 l'AMURESOP devient « AIES » Association pour l'Insertion, l'Éducation et les Soins.

En 2004 l'AIES réaffirme ses valeurs et sa vocation en revisitant son projet associatif :

- Développer des actions en matière d'éducation, de soins, d'aide et de soutien, d'inclusion scolaire, sociale et professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes en situation de handicap.
- Venir en aide par l'information aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.
- Informer et sensibiliser le grand public sur les problèmes du handicap, de l'isolement et de l'exclusion.

En 2016, l'AIES fusionne avec l'APEDIX de la Celle Saint-Cloud. L'association AIES dispose alors de 3 établissements supplémentaires : L'IME « Le Pré d'Orient », le SESSAD 1 « Le Pré d'Orient » et le SESSAD 2 « Les Djinns » et porte ainsi sa capacité d'accueil à 8 établissements sur le département des Yvelines.

En 2024, l'AIES ouvre son premier dispositif de logement inclusif, HAPY – Habitat Accompagné et Partagé en Yvelines, porté par le Pôle Adulte.

2. Organisation et implantation de l'AIES

L'Association gère actuellement 11 établissements et/ou services répartis en trois Pôles sur le territoire des Yvelines. Ce sont près de 370 personnes en situation de handicap qui sont accompagnées au quotidien par plus de 190 professionnels.

Pôle Adulte



SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

- ESAT LA MARE SAVIN - (RESTAURANT LE DOUZE HEURES)
- HAPY
- SAJH LE MÉRANTAIS

Pôles Enfance-Adolescence



SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

- ITEP LA BOISSIÈRE
- EMPRO LA PLAINE DU MOULIN
- SESSAD-ITEP LA BOISSIÈRE
- SESSAD PISSALOUP
- SESSAD UMEA (UNITÉ MOBILE)

LA CELLE SAINT-CLOUD - VERSAILLES

- IME LE PRÉ D'ORIENT
- SESSAD 1 LE PRÉ D'ORIENT
- SESSAD 2 LE PRÉ D'ORIENT – LES DJINNS

UNITÉ MOBILE SERVICES ETABLISSEMENTS

3. Les missions et valeurs portées par le projet associatif

Le fondement du projet associatif :

Le projet associatif couvre la déclinaison des valeurs fondatrices sur lesquelles l'AIES appuie son action et donne un sens à sa mission. Document qui constitue l'essence même de l'Association, il définit la stratégie, les objectifs prioritaires et les moyens que l'association entend mettre en œuvre pour atteindre les buts qu'elle s'est fixés.

Les principes fondamentaux de l'Association.

Pour l'exercice de ces missions, l'AIES se réfère à trois principes fondamentaux autour de :

- L'UNITE, la SINGULARITÉ et le DROIT à la DIGNITÉ de la personne en situation de handicap quelle que soit la complexité de ses besoins et sa capacité d'autonomie. Elle doit être associée, par tous les moyens possibles aux choix et orientations concernant son parcours de vie.
- Dans le RESPECT DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE et PSYCHIQUE de la personne en situation de handicap en favorisant la bientraitance. L'AIES entend respecter chaque individu par l'affirmation de sa personnalité et de sa citoyenneté. Elle recherche avant tout ses richesses et ses capacités potentielles. Elle entend lui offrir l'accompagnement le mieux adapté en matière d'éducation, d'accès aux soins, de participation à la vie sociale, dans le respect de ses choix spirituels et idéologiques ;
- La MOBILISATION des ÉNERGIES et des COMPÉTENCES, par le recours à des professionnels qualifiés pour apporter à chacun des réponses adaptées. Afin de répondre à ses attentes, l'Association favorise l'accès aux formations spécifiques répondant aux besoins des personnes accueillies et veille au mieux-être des professionnels ;

- Une ÉVALUATION SYSTÉMATIQUE des besoins et des évolutions de la personne accompagnée, une analyse des réponses institutionnelles y compris des pratiques professionnelles et une amélioration continue de la qualité.

4. Axes d'intervention priorisés par l'Association

L'AIES doit être identifiée comme l'une des Associations de références dans le champ du handicap psychique et mental sur le département des Yvelines. Pour cela, et au-delà de la réaffirmation de la primauté donnée à la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées et à leur bien-être dans toutes nos actions, nous fixons six autres objectifs majeurs :

- Favoriser la visibilité associative et ancrage global.
- Accroître notre force de proposition, d'imagination et d'innovation auprès de nos instances de contrôle et de financement.
- Ne pas hésiter à s'ouvrir pour se renforcer
- Favoriser les relations professionnelles en interne sous l'impulsion du siège
- Développer l'attractivité de carrière pour les équipes professionnelles
- Renouveler nos forces vives associatives pour assurer la pérennité de notre Association

II. Présentation du SAJH

1. Quelques précisions historiques

Le SAJH a été installé le 1er octobre 2009 et ouvert au public le 15 janvier 2010. Le projet initial s'intitulait « Projet d'ouverture d'un centre d'accueil de jour ».

Il était porté depuis de nombreux mois par l'Association IES, en collaboration avec l'Institution de Promotion de la Santé de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ayant fondé elle-même le projet GERONDICAP sur le site du Domaine du Mérantais.

Initialement, le projet portait sur la création d'un service permettant à des personnes en situation de handicap et de vieillissement de pouvoir continuer de bénéficier d'un accompagnement adapté et d'apporter une réponse à leurs aidants, souvent eux-mêmes en situation de vieillissement. Il s'agissait de permettre une transition douce dans le passage délicat du monde du travail à celui de la retraite, le concept étant de diminuer les jours de présence à l'ESAT par un accueil au SAJH. Ce service s'inscrivant par ailleurs dans le projet de pôle gérontologique, GERONDICAP – Domaine du Mérantais, accueillant sur le même site plusieurs structures travaillant en partenariat (unité Alzheimer de l'hôpital de Plaisir, SIAD...).

En 2023, l'AIES a déposé, auprès du Conseil Départemental des Yvelines, un projet d'extension permettant de passer de 15 à 20 personnes accueillies par jour. Une réponse favorable a été validée en 2024 pour une ouverture en janvier 2025.

Ouvert sur son environnement de proximité, les équipes du SAJH travaillent régulièrement avec l'ensemble des partenaires du Domaine du Mérantais. Au-delà, c'est avec l'ensemble des acteurs du territoire que le SAJH a tissé des liens au fil de son existence qu'il s'agisse des ESAT, des foyers d'hébergement, foyers de vie ou foyers d'accueil médicalisé, des associations et partenaires œuvrant au croisement des champs du handicap et du vieillissement.

Le SAJH joue ainsi pleinement son rôle de lieu-passerelle. Il contribue à faciliter la transition entre la vie active et la retraite, entre la vie familiale et le foyer de vie ou d'accueil médicalisé.

2. Le cadre législatif et réglementaire applicables au service

- Le cadre législatif et réglementaire

L'établissement répond aux obligations des lois qui régissent le secteur social et médico-social et notamment :

Le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) qui pose le cadre général

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale, rappelle la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap accueillies, en réaffirmant leurs droits. Elle élargit les procédures d'organisation du secteur en développant l'évaluation, la coordination, la responsabilité des acteurs. Elle donne une base légale au foyer d'accueil médicalisé.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle institue la notion d'accessibilité et de compensation du handicap.

La loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (Loi HPST) du 20 juillet 2009 dresse un nouveau contexte pour le secteur médico-social, avec la création des ARS et le schéma régional d'organisation médico-sociale.

Loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population

Loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la Modernisation du système de santé

La Loi (référence) du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre de l'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « **une Réponse Accompagnée Pour Tous** » (RAPT)

La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) confiant à la HAS l'élaboration d'un référentiel national d'évaluation.

- Les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) publiées par la Haute Autorité de Santé (HAS) sont des références incontournables, appui au questionnement, à l'évaluation des pratiques et à leur évolution.

À ce jour, au moins 12 RBPP, s'appliquant directement à notre activité, nous ont permis de travailler et formaliser ce projet d'établissement :

1. Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
2. Les attentes de la personne et le projet personnalisé
3. Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service
4. Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
5. L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes
6. L'accompagnement à la santé de la personne handicapée
7. Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques

8. Le soutien des aidants non professionnels
9. La prévention des addictions et la Réduction des Risques et des Dommages (RdRD) dans les ESSMS
10. Mettre en œuvre une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées,
11. Mise en œuvre de l'évaluation
12. Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique.

3. Les missions

Selon le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), l'action sociale et médico-sociale s'inscrit dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale suivantes :

- Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, prévention et lutte contre les maltraitances et les situations d'isolement, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
- Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
- Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptée aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
- Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
- Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
- Actions contribuant au développement social et culturel, à la pratique d'activités physiques et sportives et d'activités physiques adaptées, et à l'insertion par l'activité économique.

Ces missions définies par le CASF, se déclinent au SAJH de la manière suivante

- **Evaluer**

L'accueil au SAJH participe à l'évaluation les difficultés de chaque personne en termes d'incapacité, de déficience et de trouble. En effet, la pluralité de l'équipe donne lieu à des bilans concourants un meilleur accompagnement.

- **Mobiliser**

Les personnes en situation de handicap mental et psychique avec ou sans activité professionnelle sont stimulées à travers des ateliers en lien avec la vie quotidienne, des activités artistiques, sportives et/ou culturelles,

- **Partager**

La vie collective, l'effet de groupe favorise l'intégration sociale et culturelle. En effet, rompre avec la solitude, être avec ses pairs et partager et une alliance positive favorisant l'intégration.

- Maintenir les acquis

Par la mise en œuvre de moyen permettant de consolider les acquis existants même si fragilisés par un manque de pratique. Se confronter à la vie sociale, aux actes de vie quotidienne tout en se faisant plaisir sont des stimulants rendant possible les apprentissages.

- Se projeter

Nous constatons que bien souvent la question de l'avenir n'a pas été abordée. Le projet personnalisé doit l'aider à répondre à ce questionnement. Déramatiser le futur, accompagner la personne mais aussi la famille dans cet après est essentiel car ce travail permet, une fois sentie, une projection positive.

- Orienter

De cette projection découle l'orientation. L'accompagnement des personnes, des familles dans cet démarche d'orientation vers un lieu d'hébergement adapté au vieillissement est une mission même si sensible nécessaire. Elle vient clôturer bien souvent notre accompagnement.

L'accompagnement des personnes au SAJH s'inscrit au travers :

- D'un accompagnement personnalisé :

Dans cet accompagnement personnalisé, il est nécessaire d'adapter le cadre et le rythme de vie quotidien. De ce fait, il faut que le contenu des activités tienne compte, en plus de leurs handicaps, de leurs désirs, du vieillissement et des impacts propres à chacun.

- D'une construction d'un projet personnalisé :

Dans le cadre du projet personnalisé, une des missions phares du SAJH est de proposer, étape par étape, un accompagnement permettant de préparer et aider les personnes accompagnées à franchir cette transition passant de la vie active à celle de retraité. Pour les autres, il est important de préparer une orientation adaptée aux difficultés du moment.

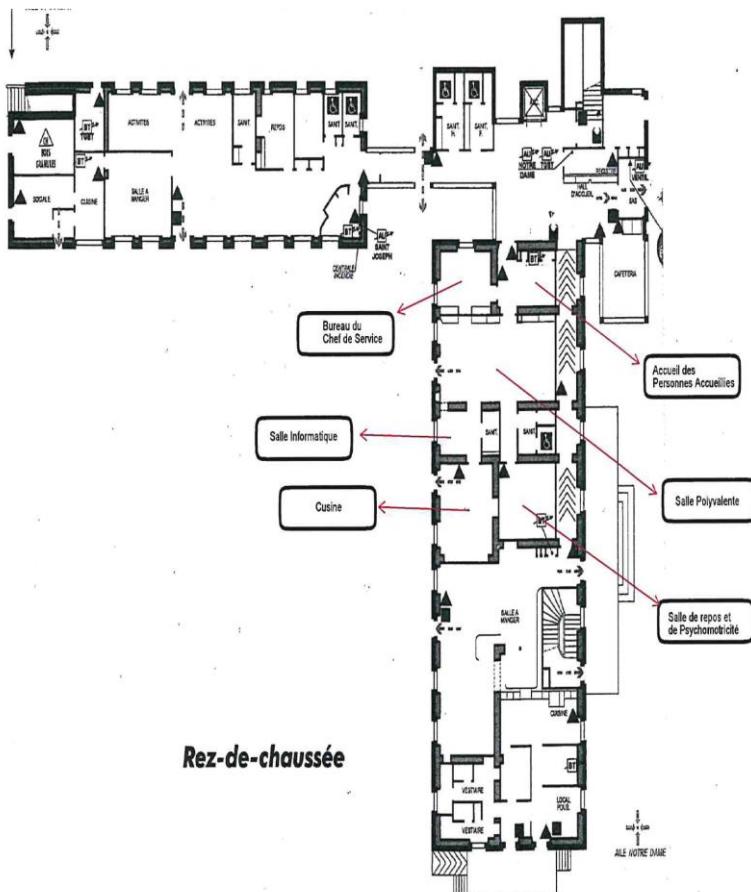
Le projet personnalisé répond aussi à l'après SAJH (foyer de vie, EPHAD...).

4. Les espaces et les infrastructures



Le SAJH est situé à Magny Les Hameaux, l'une des 12 communes de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est intégré au complexe médico-social intitulé « Domaine de Mérantais » et occupe environ 200m² de locaux.

Le rez-de-chaussée :



l'atelier cuisine. Elle sert également à réchauffer et à mettre en assiette les repas du midi livrés par l'ESAT de La Mare Savin.

Nous avons une entrée de 17m². Cet accueil sert de vestiaire aux personnes accompagnées (casiers personnels et penderie). Le bureau du chef de service se trouve sur la droite en entrant dans cet accueil.

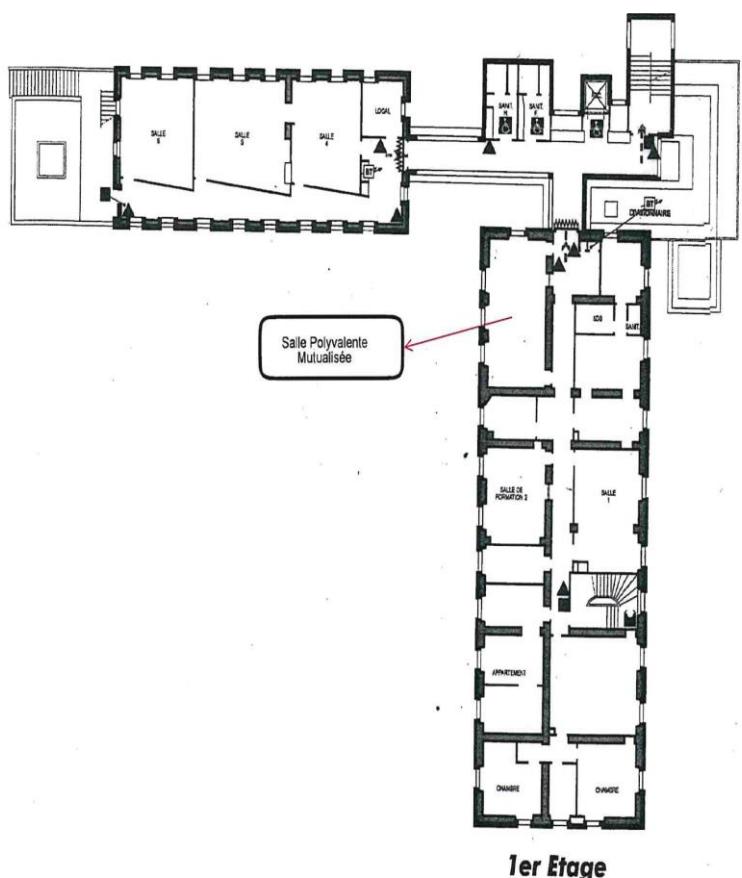
Cette entrée débouche sur la salle principale de 54 m². Cette pièce polyvalente sert d'accueil, de salle de restauration et d'activité.

Il y a deux espaces sanitaires homme et femme pour total de 12,14m². Un petit bureau de 10,55 m² est investie pour la pratique adaptée de l'informatique

Répartie de part et d'autre il y a deux salles, une de 22,73m² dédiée à l'éveil corporel et la relaxation. Elle sert également sur les temps intermédiaires de salle de repos pour les personnes accompagnées.

L'autre de 27.2m² est dédiée à

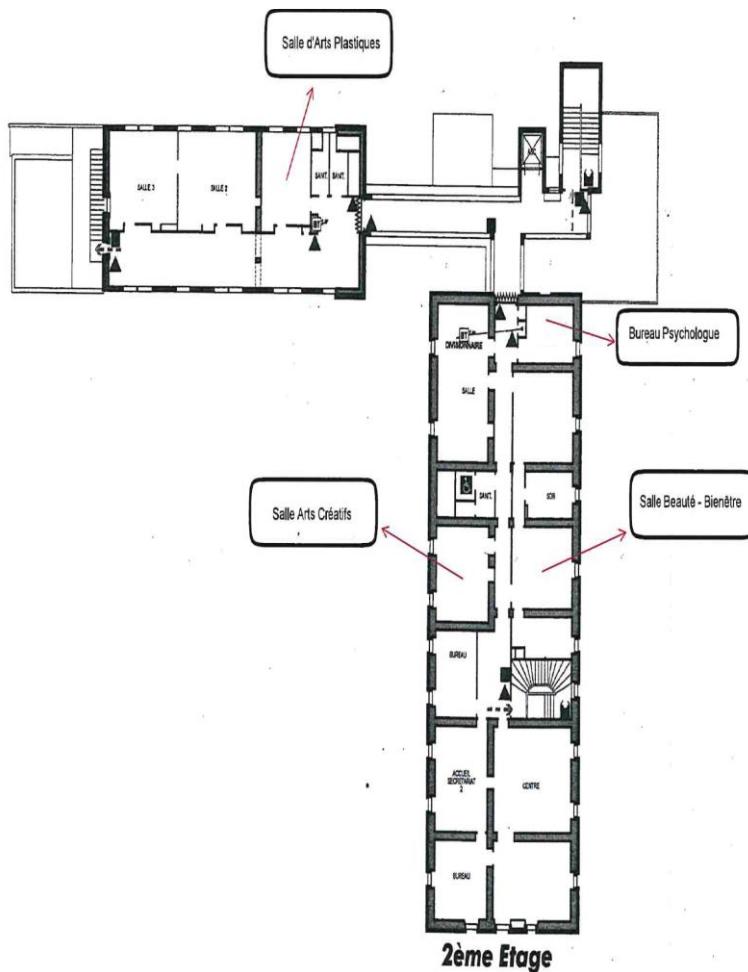
Au 1er étage :



Une salle polyvalente mutualisée de 45m² qui sert pour l'expression théâtrale. Cette salle dispose d'équipements fournis par AUTONOMY, première agence en France dédiée à l'autonomie et au maintien à domicile des personnes âgées.

Ainsi les personnes accueillies, par le biais d'un grand écran relié à internet, peuvent pu partager des activités sportives et de divertissement avec d'autres structures elles même connectées.

Au 2ème étage :



Il y a quatre salles réparties de la manière suivante : Trois salles d'activité, une de 21.40m² aménagée pour la pratique des arts plastiques. La seconde de 22.30 m² aménagée pour des activités manuelles et créatives. La dernière de 20.30m² aménagée pour le bien-être et soin des personnes accompagnées.

Ces salles ont une possibilité d'accueil raisonnable de 6 personnes professionnel inclus.

La quatrième pièce de 12m² sert de bureau pour les entretiens individuels de la psychologue.

Actuellement sur 245,1 m², nous possédons environ 160m² dédiés à l'accueil éducatif et pédagogique.

Le SAJH en images :



III. Présentation des personnes accompagnées

1. Les caractéristiques communes des personnes au sein du SAJH

Le SAJH est destiné aux personnes en situation de handicap vieillissantes, présentant une déficience intellectuelle ou psychiques. La notion de vieillissement s'entend ici à compter de 40 ans.

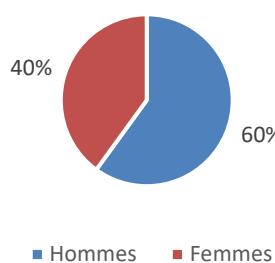
Le SAJH n'étant pas un établissement médicalisé les personnes accompagnées doivent avoir un niveau d'autonomie suffisant dans les actes de la vie quotidienne et notamment pour :

- S'alimenter
- Se rendre aux toilettes
- Prendre leurs traitements

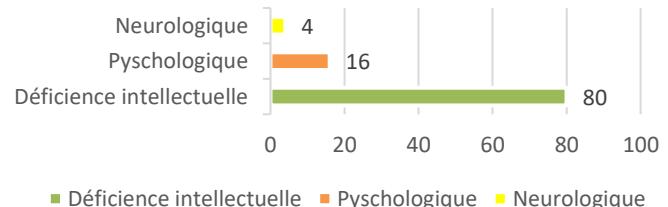
Les personnes ne bénéficiant d'aucun autre accompagnement en établissement (ESAT ou foyer par exemple) constituent un public prioritaire. Cependant, au regard des besoins spécifiques des travailleurs vieillissants en ESAT, le service est amené à accueillir des travailleurs d'ESAT à temps partiel. Dans ce cadre spécifique, le SAJH est alors un sas vers la cessation d'activité progressive, permettant aux personnes accueillies de se maintenir au travail tout en bénéficiant de temps de repos mais aussi d'appréhender leur avenir avec plus de sérénité.

En 2023, sur les 25 personnes accueillies, 60% sont des hommes, 80% présentent une déficience intellectuelle à titre principal et l'âge moyen s'établissait à 56.5 ans.

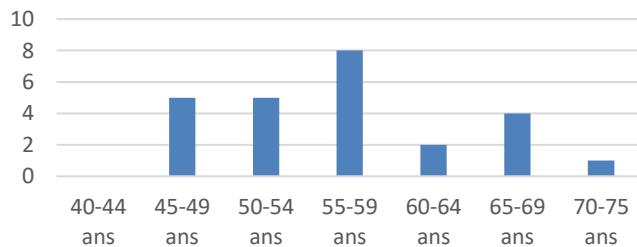
Répartition par sexe - 2023



Déficience principale 2023



Age du public accueilli - 2023



2. Les évolutions constatées dans le temps

Année	Déficience Intellectuelle	Psychologique	Neurologique	Génétique	Auditive	Sociale	Age	Nombre de PA
2019	16	3		2	2	2	55	25
2020	17	3		1	1	2	56	24
2021	22	3					55	25
2022	21	5	1				55	26
2023	20	4	1				56,5	25

La répartition entre déficience intellectuelle et psychique reste relativement stable. Nous constatons une augmentation de l'accueil de personnes sans solution, isolées au sein d'une famille elle-même vieillissante, ou bénéficiant de solution non adaptées, résidant en foyer d'hébergement mais sans activité professionnelle en ESAT et en attente d'une orientation en foyer de vie ou EPHAD

Nous observons également un vieillissement du public qui nous est confié. Ainsi, il n'est pas rare d'intégrer des personnes âgées de plus de 60 ans.

En parallèle au fil des années, notre réflexion s'est posée sur la question de l'âge des personnes accompagnées. Depuis la création du SAJH, 40 ans était l'âge requis pour accéder à notre service. Même s'il reste évident qu'il nous faut poser des limites pour garder une certaine homogénéité des publics que nous accompagnons, il nous a semblé nécessaire de proposer un système « dérogatoire permettant à des personnes de 35 à 40 ans dont la pathologie entraîne un vieillissement prématûré (déficience chromosomique notamment) de pouvoir accéder à notre accompagnement.

IV. Etude de l'environnement par la recherche des besoins

1. Les besoins issus du Schéma Régional de Santé

La 3e version du schéma régional de santé (SRS) résulte d'un travail collaboratif de plusieurs mois animé par l'Agence Régionale de Santé Ile de France et fondé sur le partage de la situation francilienne à début 2023. Il constitue ainsi la feuille de route de référence pour les politiques de santé en Île-de-France, qui doit permettre de mettre en œuvre des actions thématiques prioritaires.

Au sein de ce schéma, le SAJH identifie plusieurs axes prioritaires répondant aux besoins de notre public :

- Promouvoir la santé des femmes
- Développer une politique de promotion de la santé mentale
- Promouvoir la santé sexuelle
- Renforcer la stratégie vaccinale régionale
- Accompagner les parcours de santé des personnes âgées
- Mieux accompagner le parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Accompagner les besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes (phv)
- Soutenir et accompagner les aidants dans leur parcours
- Transformer et renforcer l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées

- Agir pour déployer un plan de développement massif et inclusif de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap
- Renforcer l'accès et la pratique d'activité physique pour rompre les inégalités de santé
- Renforcer les comportements nutritionnels et l'accès à une alimentation favorable à la santé pour rompre les inégalités de santé
- Réponse accompagnée pour tous :

"La réponse accompagnée pour tous", est une démarche destinée à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement pour les enfants ou les adultes en situation de handicap, afin d'éviter toute rupture dans leur parcours. Elle s'appuie sur le rapport « Zéro sans solution. L'objectif est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Cette réponse doit lui permettre de s'inscrire dans un parcours conforme à son projet de vie.

Le SAJH adapte son accompagnement à chaque situation. Avoir une réponse pour tous nécessite de définir ce que veut dire le « zéro solution ». Il est évident qu'une personne isolée socialement (seule au domicile ou avec sa famille) est la personne sans solution de fait. Mais il y a d'autres formes d'isolement. Nous rencontrons très souvent des situations dans laquelle une personne peut se trouver isoler même en institution. C'est le cas par exemple de la personne ne pouvant plus travailler en ESAT se trouvant en foyer d'hébergement avec « zéro solution, zéro activité » sur la semaine.

Le SAJH doit répondre également à ce type de détresse sociale afin de maintenir un maximum de personne dans une dynamique leur permettant de conserver voire développer des compétences et un plaisir de vivre.

- Accès aux soins des personnes en situation de handicap :

Le renforcement de l'offre en soins dédiée pour les personnes en situation de handicap s'inscrit dans l'objectif du projet régional de santé 2018-2022. À terme, il est prévu de poursuivre le maillage territorial avec la mise en place d'autres centres dédiés pour faciliter l'accès aux soins pour toutes les personnes en situation de handicap sur le territoire francilien.

Notre service a un rôle d'alerte pour des situations qui nécessitent un accompagnement sanitaire auprès des familles/tuteurs. Pour ce, le SAJH est situé sur un domaine dans lequel un certain nombre d'acteur social et médico-social peut intervenir afin de répondre aux besoins des personnes. Dès qu'une situation interroge notamment sur des problématiques qui font appel à des compétences tels que, neurologique ou purement médicale nous pouvons faire appel à des professionnels au sein même du domaine (SSIAD, Hôpital de jour).

3. Les besoins issus du Schéma Départemental en faveur des personnes handicapées

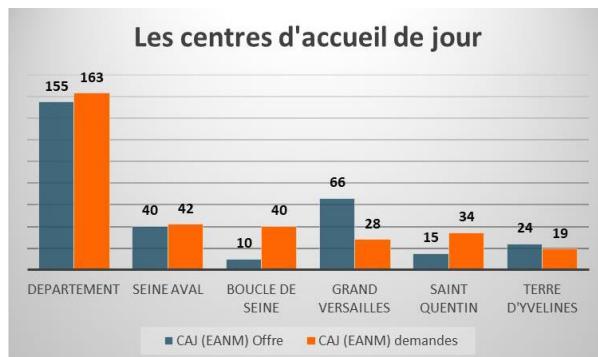
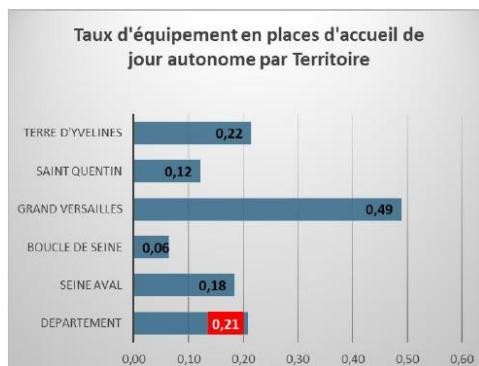
Les Yvelines et les Hauts-de-Seine représentent aujourd'hui 3 millions d'habitants, soit un quart de la population d'Ile-de-France. Les deux territoires ont bénéficié d'une croissance démographique de 1,7 % sur les cinq dernières années. Les perspectives démographiques à l'horizon de 2030 entrent en jeu : une hausse de 7 % de la population, atteignant ainsi 3,22 millions de citoyens. Le vieillissement de la population se poursuivra : les 65 ans et plus augmenteraient de 37,8% et atteindraient 600 000 habitants en 2030.

Face à ces enjeux démographiques et sociétaux, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont adopté un schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale pour 2018/2022. Le diagnostic territorial des Établissements et Services Sociaux et Médico Sociaux pour personnes en situation de handicap réalisés en 2021 a permis d'actualiser les données et les problématiques auquel le Département des Yvelines doit répondre.

Il ressort de ce diagnostic les éléments suivants :

- **Un taux d'équipement en FV/FH/CAJ largement inférieur à la moyenne régionale**
- **163 personnes en attente d'une admission en CAJ dont 43 sans solution**
- **265 personnes en attente d'une place en Foyer de Vie dont 82 sans solution. Parmi celles-ci, certaines pourraient bénéficier d'un accueil de jour à temps plein, plutôt que de l'internat.**

Les territoires Boucles de Seine et Saint-Quentin sont sous équipés et 71% des demandes sont issues des territoires sur Seine Aval, Boucles de Seine et Saint-Quentin.



Le Conseil Départemental des Yvelines a adopté le 16/12/2022 la programmation de l'offre des Établissements et Services Sociaux et Médico Sociaux pour personnes en situation de handicap 2023/2027 prévoyant sur 5 ans la création de 454 places et reposant sur les cinq objectifs suivants :

- **Réaffirmer la priorisation des yvelinois et des jeunes en amendement Creton ;**
- **Favoriser la création de places dans les établissements existants et faire évoluer les autorisations délivrées aux ESMS ;**
- **Développer les unités pour personnes handicapées vieillissantes ;**
- **Expérimenter de nouvelles solutions d'accueil et d'accompagnement ;**
- **Favoriser l'inclusion et le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, au travers le déploiement de l'habitat inclusif.**

V. Les références conceptuelles, théoriques, méthodologiques

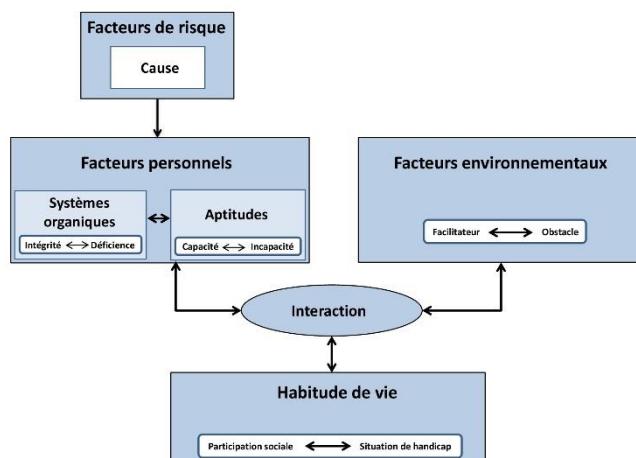
Afin de garantir un cadre d'accompagnement cohérent au sein du service et plus largement au sein du Pôle Adulte de l'AIES, l'ensemble des pratiques des professionnelles doivent s'inscrire dans un cadre conceptuel et méthodologique commun. L'actualisation des projets d'établissement et ainsi l'occasion de les identifier, de les interroger et de les affirmer.

1. Le Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH)

Il s'agit d'un modèle conceptuel d'origine québécoise qui vise à documenter et expliquer les causes et conséquences des maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité ou au développement de la personne. Le modèle s'applique à l'ensemble des personnes ayant des incapacités, peu importe la cause, la nature et la sévérité de leurs déficiences et incapacités.

Selon le modèle conceptuel du MDH-PPH, la compréhension et l'explication du phénomène du handicap reposent sur l'interaction entre trois domaines conceptuels : les facteurs personnels, les facteurs environnementaux et les habitudes de vie.

Dans ce cadre, il ne s'agit plus d'appréhender la situation de handicap comme le simple résultat d'une déficience mais comme le résultat d'un manque d'adaptation de l'environnement, ne permettant pas à un citoyen d'atteindre une situation de participation sociale correspondant à la pleine réalisation des habitudes de vie.



Un exemple pour mieux comprendre : M Dupont présente une déficience intellectuelle et n'a pu acquérir que de petites notions de lecture et d'écriture. Actuellement, il ne parvient pas à réaliser en autonomie ses démarches administratives en Mairie le plaçant ainsi en situation de handicap. Dans le cadre du PPH, on ne va pas considérer que la situation de handicap est directement générée par la déficience de M Dupont. On va questionner le rôle de l'environnement comme obstacle ou facilitateur. Ainsi, si M Dupont trouvait dans son environnement des formulaires administratifs rédigé en langage Facile A Lire et à Comprendre (FALC), si des agents étaient formés à l'accueil et l'accompagnement d'usager rencontrant les mêmes difficultés que lui, alors il pourrait probablement faire ses démarches et ainsi se retrouver dans une situation de participation sociale.

Le PPH est ainsi un outil qui permet de :

- Porter un regard positif sur la personne en identifiant ses incapacités et ses capacités
- S'attacher à ce qui est important pour la personne, sans plaquer des représentations, pour identifier ses habitudes vie
- Interroger le rôle de l'environnement et plus largement de la société en cherchant à la faire évoluer pour la rendre plus inclusive

➔ **En pratique** : la situation de la personne accompagnée est analysée à l'aune de l'environnement dans lequel elle vit. Les partenaires impliqués dans sa vie (famille, professionnels, voisinage) deviennent, si elle le souhaite, des partenaires de son projet et donc du SAJH. La question du maintien ou du développement des capacités tient une place tout aussi importante dans notre réflexion que la question de l'adaptation de l'environnement et du développement d'outils facilitateurs.

2. Pour une société inclusive

Charles GARDOU, anthropologue spécialisé dans les questions relatives au handicap, définit le concept comme ceci : "Une société inclusive c'est une société sans priviléges, exclusivités et exclusions".

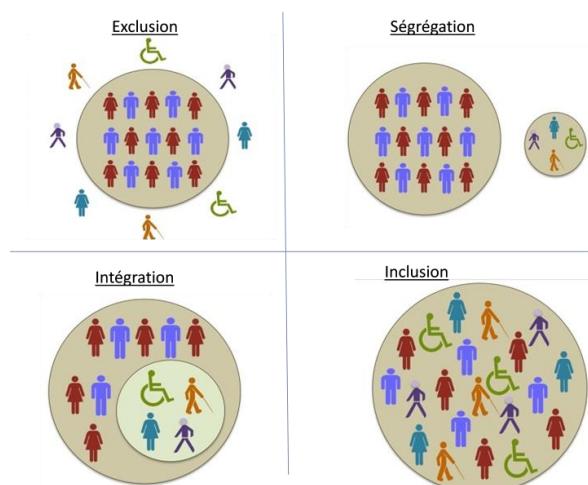
Une société inclusive donne sa place à chacun de ses membres. Elle ne définit pas de norme, mais considère tout le monde comme "normal". Lorsqu'il s'agit de l'accès aux possibilités qu'elle offre, tout le monde peu importe son sexe, son origine ou ses incapacités peut en profiter au même degré.

Une société démocratique est censée garantir à ses membres l'égalité en droits et devoirs. Et donc l'inclusion de tous dans la société.

Un modèle d'intégration proposé à ceux qui ne sont pas dans la "norme" de venir faire partie du groupe, à la condition de se rapprocher au maximum de ce qui constitue la "norme".

Un modèle inclusif, comme dit plus haut, considère tout le monde comme normal. C'est plutôt à l'environnement de s'adapter, et de se rendre accessible à tous. La logique d'inclusion implique une responsabilité collective. Et c'est à chacun d'œuvrer pour une société plus inclusive.

Cette notion d'inclusion fait ainsi pleinement écho au concept du PPH cité plus haut.



➔ **En pratique** : les activités du SAJH sont pensées pour être accessible à tous. Elles sont également ouvertes sur l'extérieur dans le cadre de partenariat formalisés ou non.

3. Le droit à l'autodétermination

Le concept d'autodétermination fait référence au **droit des individus de construire leur vie**. Cela signifie qu'une personne peut prendre elle-même des décisions, et faire ses propres choix, ceci sans influence extérieure si cette dernière n'est pas fondée. Par conséquent, l'autodétermination s'applique aussi aux personnes en situation de handicap.

L'autodétermination est considérée comme une compétence, qui se dessine au fil du temps. La personne s'entraîne à affirmer ses choix, expérimente pour savoir ce qu'elle souhaite vraiment, se trompe, apprend grâce à ses expériences et ses erreurs. Elle peut prendre des risques modérés pour évoluer.

Il existe 4 composantes de l'autodétermination :

- L'indépendance

La personne peut faire des choix, exprimer ce qu'elle préfère, prendre des décisions en fonction de ses valeurs, ses désirs, etc. Elle prend conscience de ses ressources personnelles pour pouvoir se faire aider dans la mise en place de ses projets. Cette indépendance est plus facile à acquérir si l'environnement dans lequel elle évolue collabore, et l'aide à avancer, ne se contente pas de faire à sa place.

- L'autoréalisation

Elle a conscience de ses atouts, mais aussi de ses fragilités, et comprend comment elle fonctionne. Elle accède à la connaissance de soi et est capable de faire les choses par elle-même.

- L'autorégulation

Elle apprend à s'adapter aux situations qu'elle rencontre, elle tire les leçons de ses expériences pour progresser. Elle sait accepter les conséquences de ses choix. En trouvant des solutions à ses problèmes, elle apprend à faire face aux obstacles. Elle est capable d'analyser l'environnement dans lequel elle évolue et ses capacités personnelles avant de prendre ses décisions. Elle détermine ainsi les étapes à réaliser pour faire aboutir son projet.

- L'empowerment psychologique

Elle a conscience de ses compétences et sait faire la différence entre les conséquences liées à ses actions et celles liées à des facteurs indépendants. Elle sait reconnaître ses réussites, mais aussi ses échecs. L'empowerment psychologique participe à la **construction de la confiance en soi** et permet de découvrir en faisant des expériences.

➔ **En pratique** : l'accompagnement proposé au SAJH vise pour une part importante à renforcer ou restaurer l'image de soi et la confiance en soi, préalable indispensable pour pouvoir exprimer ses propres choix. Par contre nous mettons en avant les capacités de la personne, nous pouvons également travailler avec elles sur ses difficultés en les identifiant comme des axes de progression ou des situations pour lesquelles elle peut s'appuyer sur une aide humaine ou technique. Enfin, les professionnels sont invités à ne pas plaquer leurs propres représentations ou attentes pour la personne, à la laisser faire ses propres choix et assumer une part de « prise de risque » mesuré, et à envisager leur accompagnement comme un outil, un guide, pour permettre à la personne d'exprimer ses désirs, de faire des choix en connaissance de cause et d'être soutenu dans ses démarches. Ainsi, il peut décider le choix de ses activités, définir ses objectifs lors de son projet personnalisé. De plus, lors des Conseils à la Vie Sociale (CVS), les personnes accompagnées peuvent s'exprimer, être force de proposition, être critique et être acteur de la vie du SAJH.

4. L'autonomie et l'indépendance

L'Autonomie et indépendance sont presque systématiquement associées comme synonymes par les dictionnaires. Pourtant, en forçant un peu le trait, il est possible de délimiter leurs champs respectifs. **L'autonomie se trouverait alors plus du côté de la capacité d'une personne à assurer seule les divers actes de la vie aux différents niveaux du quotidien**, de la vie sociale, des déplacements...

L'indépendance quant à elle se situerait plutôt dans le champ relationnel, de la relation à l'autre. Il s'agirait donc de pouvoir supporter l'absence de l'autre ou d'être capable de ne pas être sous l'emprise et l'influence d'autres personnes – qui pourraient être le parent, le conjoint ou l'éducateur !

Notre accompagnement vise à renforcer l'autonomie, d'une part et l'indépendance d'autre part.

→ **En pratique** : dans le cadre des activités éducatives et de l'accompagnement en psychomotricité, nous travaillons sur le développement des capacités motrices et cognitives favorisant un certain niveau d'autonomie pour la personne. En parallèle, cet accompagnement éducatif, psychologique et paramédical permet de soutenir la capacité des personnes à se positionner comme sujet de leur propre vie.

5. La bientraitance

Le lexique du manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS de l'HAS définit la bientraitance comme suit :

« **La bientraitance** est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. »

Le SAJH garde cette notion de bientraitance comme une conduite à tenir dans sa globalité afin d'accompagner au mieux les personnes. Ce travail réalisé se décline en quatre axes :

La sécurité : le SAJH met tout en œuvre pour garantir la sécurité des personnes accompagnées. Dans un premier temps, il met à disposition des locaux, du matériel, un environnement adapté afin de garantir un accompagnement prévenant les risques d'accidents et de blessures. Dans un second temps, pour répondre à la sécurité émotionnelle des personnes accompagnées, une équipe pluridisciplinaire diplômée vient poser un cadre permettant l'expression de toutes réclamation et de déceler toutes formes d'abus (EI/EIG).

La qualité de vie : le SAJH veille à ce que les personnes accompagnées puissent bénéficier d'une qualité de vie satisfaisante. Trois critères nous paraissent essentiels :

Veiller à la qualité des repas en tenant compte de l'avis des personnes accompagnées (CVS, tour de parole,) et par le biais des commissions menus permettant de faire remonter les doléances.

Veiller à la mise en place d'activités de qualités répondant aux demandes des personnes accompagnées (CVS, projet personnalisé, bilan annuel des activités)

Veiller à garantir un cadre permettant « l'oser être, dire et faire »

Promouvoir les relations sociales en donnant la parole, en garantissant le respect de la parole confiée.

Encourager l'expression physique des personnes accompagnées en garantissant un climat de bienveillance de l'ensemble des acteurs

La communication : il est question de comprendre et de se faire comprendre. L'équipe pluridisciplinaire se questionne régulièrement sur la manière de communiquer. Dans ce travail réalisé il faut dans un premier temps déceler les modes d'expression de chacun (parlant non parlant) puis tenter de déchiffrer comment la personne comprend avant de construire son mode de communication. Ainsi nous avons mis en place divers outils permettant de communiquer et d'entendre également d'expression des ressentis de chacun. Des émoticônes autour de l'humeur du jour et des ressentis sont affichés sur le tableau dédié aux personnes accompagnées.

L'éthique : Ce principe implique de respecter les principes éthiques de la profession, en veillant à l'intégrité et à la confidentialité des informations personnelles, ainsi qu'à l'équité et à la transparence dans les relations avec les personnes accompagnées au SAJH et leur famille.

6. Respect des droits de la personne accompagnée

Le respect des droits est inscrit via la charte des droits et libertés de la personne accompagnée au sein du livret d'accueil ainsi que dans le règlement de fonctionnement. Il donne des repères à la personne accompagnée et garantit l'exercice effectif de ses droits. Il est également un outil de prévention de la maltraitance.

La dignité : Le respect de la dignité de la personne accompagnée au sein du SAJH implique de traiter cette dernière avec égard et considération, quels que soient notamment son âge, son origine ethnique, son état de santé physique ou mentale ou sa condition sociale.

Intimité, vie privée, secret et confidentialité des informations : L'accueil au SAJH tient compte du respect de la vie privée. En cela le dossier unique vient centraliser toutes les informations d'ordre privé (dossier informatique et dossier papier sous clefs) des personnes accompagnées.

Bien qu'il y ait des règles de « vivre ensemble » le SAJH est bien souvent le seul lieu de l'expression de l'intime (rapprochement/couple). Il est important de respecter cette intimité en les accompagnant quant à l'impact sur le groupe.

Le droit au libre exercice du culte : Au niveau du droit au libre exercice du culte, Le SAJH propose des repas adaptés au respect des croyances de chacun. L'équipe est attentive au respect des croyances de tous.

Le droit à l'image : Il est signé dès la signature du contrat de séjour et réinterrogé chaque par le biais du projet personnalisé.

Le droit de désigner une personne de confiance : Il réinterrogé chaque année.

Le RGPD : Un dossier unique de la personne accompagnée est situé dans le commun informatique le dossier papier se situe dans une armoire fermée à clé dans le bureau du chef de service

La personne qualifiée : La personne accompagnée peut à tous moments faire appel à une personne qualifiée lui permettant d'être accompagnée et de faire valoir ses droits.

Le consentement éclairé : les professionnels s'efforcent de rendre leurs explications accessibles et adaptées, de veiller à la bonne compréhension de la personne, de lui laisser l'occasion de questionner ou de refuser les propositions qui lui sont faites

La liberté d'aller et venir : la personne accompagnée peut à tout moment décider de son devenir au sein du SAJH. Elle ainsi mettre fin à son contrat de séjour pour répondre à ses envies.

7. Prévention des risques d'isolement

La lutte contre l'isolement a fait l'objet d'attention particulière lors de la crise sanitaire, avec la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'isolement, dévoilée en 2021. Le SAJH a su d'ailleurs s'adapter en apportant des « kits créatifs » aux domiciles des personnes accompagnées et ainsi créer du lien. Il était bien là question de lutter contre l'isolement.

L'isolement est un facteur aggravant les risques de perte d'autonomie, par la perte des capacités liées à l'immobilité et au repli sur soi et par la plus faible capacité des proches à repérer les signaux de danger.

L'accueil au SAJH vient, de fait, répondre à ce risque d'isolement. La personne accompagnée vient avant tout trouver du lien, du relationnel car c'est le carburant de la vie. De plus, cet accueil nous permet également de mettre en lumière des situations d'isolement au domicile notamment sur les week-ends. Ce repérage permet de discuter et de sensibiliser les personnes accompagnées, les familles et tuteurs via le projet personnalisé à l'après SAJH.

8. La notion de parcours

Le parcours de la personne accompagnée vise à représenter visuellement (schéma, cartographie, infographie...) l'expérience vécue et à décrire, à chaque point de contact physique ou numérique avec l'institution, l'attente de la personne, le déroulé de l'interaction, l'émotion ressentie afin de repérer et qualifier les points d'insatisfaction

La notion de parcours pour le SAJH part du premier contact (orientation MDPH, Via trajectoire, candidature spontané, ...). Il se réalise bien souvent par téléphone. Puis nous allons à la recherche d'informations antérieurs. La fiche de candidature permet d'avoir un regard sur l'histoire de la personne, son parcours (anamnèse).

Puis tout au long de son parcours les outils mis en place par le service permettent non seulement de tracer le chemin de la personne mais aussi de noter les évolutions et pertes d'autonomies. Cette représentation dans le temps est importante car elle fixe avec la personne, famille/tuteur les objectifs futures de son accompagnement. Le regard sur le parcours permet également de se questionner quant à la pertinence de notre accueil et d'entrevoir des orientations.

Deuxième partie : Partie analytique de l'établissement

I. Présentation de l'offre de service en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH

1. Identification des besoins auxquels doit répondre le SAJH

	SAJH	Besoins Majoritaires	Besoins Minoritaires	Non présent
1.1 et 1.1.1- besoins en matière de santé somatique et psychique	1.1.1.1-besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	X		
	1.1.1.2-besoins en matière de fonctions sensorielles	X		
	1.1.1.3-besoins en matière de douleur		X	
	1.1.1.4-besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	X		
	1.1.1.5-besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire		X	
	1.1.1.6-besoins en matière de fonction digestive, métabolique et endocrinienne		X	
	1.1.1.7-besoins en matière de fonctions génito-urinaire et reproductive			X
	1.1.1.8-besoins en matière de fonctions locomotrices	X		
	1.1.1.9-besoins relatifs à la peau et aux structures associés		X	
	1.1.1.10-besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	X		
1.2 et 1.2.1 - besoins en matière d'autonomie	1.2.1.1-besoins en lien avec l'entretien personnel	X		
	1.2.1.2-besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	X		
	1.2.1.3-besoins pour la mobilité	X		
	1.2.1.4-besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	X		

1.3.1-besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	1.3.1.1-besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	X		
1.3.2-besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques	1.3.2.1-besoins pour vivre dans dans un logement	X		
	1.3.2.2-besoins pour accomplir les activités domestiques	X		
1.3.3-besoins pour l'insertion sociale et professionnel le et pour exercer ses rôles sociaux	1.3.3.1-besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante			X
	1.3.3.2-besoins en lien avec le travail et l'emploi		X	
	1.3.3.3-besoins transversaux en matière d'apprentissages	X		
	1.3.3.4-besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	X		
	1.3.3.5-besoins pour apprendre à être pair-aidant	X		
1.3.4 - besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport	1.3.4.1-besoins pour participer à la vie sociale	X		
	1.3.4.2-besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	X		
1.3.5-besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	1.3.5.1-besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	X		

2. Carnet de bord des prestations réalisées par le SAJH

Les prestations identifiés		Prestation s non mobilisées	Prestation s mobilisées
2.1.1 - Soins somatiques et psychiques	2.1.1.1 Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	x	
	2.1.1.2 Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	x	
	2.1.1.3 Prestations de psychologues		x
	2.1.1.4 Prestations des pharmaciens et préparateur en pharmacie	x	
2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle	2.1.2.1 Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes		x
2.2.1 - Prestations en matière d'autonomie	2.2.1.1 Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne		x
	2.2.1.2 Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui		x
	2.2.1.3 Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité		x
2.3.1 - Accompagnement pour exercer ses droits	2.3.1.1 Accompagnements à l'expression du projet personnalisé		x
	2.3.1.2 Accompagnements à l'exercice des droits et libertés		x
2.3.2 - Accompagnement au logement	2.3.2.1 Accompagnements pour vivre dans un logement		x
	2.3.2.2 Accompagnements pour accomplir les activités domestiques		x
2.3.3 - Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux	2.3.3.1 Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	x	
	2.3.3.2 Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle	x	
	2.3.3.3 Accompagnements pour mener sa vie professionnelle	x	
	2.3.3.4 Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées		x
	2.3.3.5 Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle		x
	2.3.3.6 Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance	x	
2.3.4 - Accompagnements pour participer à la vie sociale	2.3.4.1 Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage		x
	2.3.4.2 Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs		x
	2.3.4.3 Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements		x
2.3.5 - Accompagnement en matière de ressources et d'autogestion	2.3.5.1 Accompagnements pour l'ouverture des droits		x
	2.3.5.2 Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources	x	
	2.3.5.3 Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes		x
2.4 - Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	2.4.1 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours		x

L'ensemble de ces prestations sont détaillées en annexes afin de vous permettre de savoir le contenu des prestations, comment et par qui elles sont réalisées.

3. Les modes d'accompagnements

- L'accompagnement en psychomotricité

L'activité concernant la psychomotricité au sein du Service d'Accueil de Jour Handicap correspond à 0.40 ETP. Il se décline en plusieurs actions.

Les bilans psychomoteurs

Ces bilans sont réalisés pour argumenter sur l'importance d'une aide à domicile ou pour édifier un profil psychomoteur concernant une nouvelle personne accompagnée.

Ces bilans permettent de rendre compte des capacités et des difficultés de la personne dans différents domaines tels que l'orientation spatiale et temporelle, la connaissance du corps, la motricité globale (marche, équilibre, coordinations...) et fine (praxies, déliement digital...) ainsi que la régulation tonique.

Ils permettent ainsi de proposer aux personnes accompagnées des séances de psychomotricité selon les besoins repérés et de les orienter sur les ateliers les plus adaptés à leurs difficultés.

Les ateliers de psychomotricité en groupe

Des ateliers sont animés sur proposition de la psychomotricienne en fonction des besoins repérées et des demandes exprimées. Il s'agit d'atelier collectif : La relaxation, la gymnastique douce, la remise en mouvement, ...

- L'accompagnement social

Le SAJH n'a pas de professionnels dédiés à l'accompagnement social. Cela dit, il est le lieu d'accueil qui permet de recenser et d'identifier les besoins des personnes. C'est le chef de service qui est le garant de ces besoins sociaux repérés des personnes accompagnées par l'ensemble des professionnels. Il fait donc le lien sur ces questions avec les familles et tuteurs. À tous moments, il peut questionner les partenaires quant à l'urgence d'une situation et orienter vers les interlocuteurs adaptés.

- L'accompagnement éducatif

Le SAJH est un lieu d'accueil où sont organisés des temps d'activités mais où l'accompagnement et l'accueil peuvent prendre différentes formes au quotidien. Accompagner c'est prendre en compte la personne dans toute sa complexité.

Les activités proposées sont élaborées et organisées d'une part pour répondre aux choix et attentes des personnes accompagnées, d'autre part pour soutenir, voire développer leurs potentialités et leurs acquis.

L'accueil de jour est organisé autour des activités et participe au maintien de lien social, du partage d'expériences, de la communication. Les professionnels adaptent en permanence la conduite de l'activité pour chaque personne en tenant compte des objectifs de son projet personnalisé. L'investissement de la personne en situation de handicap est l'objet d'observation et participe à l'adaptation de l'activité à chacun.

Les objectifs :

- Offrir une diversité d'activités que la personne choisit suivant ses désirs pour un engagement annuel avec un ajustement possible sur les premiers mois de l'année scolaire selon la répartition dans les activités.
- Développer les capacités dans différents domaines participant à l'autonomie et au bien-être de chaque personne accompagnée.
- Utiliser les activités en tenant compte des objectifs du projet personnalisé de chaque personne.
- Travailler le vivre ensemble, les codes sociaux pour harmoniser les relations et les aider à gérer leurs émotions.
- Les activités sont programmées sur l'année scolaire. Des bilans sont prévus avec l'ensemble de l'équipe afin d'évaluer, de questionner et réorganiser les activités. Ils sont le point de départ de l'amélioration de l'activité ou de son remplacement.

LES DIMENSIONS CORPORELLES ET ESTHETIQUE

L'objectif de ces activités est de mettre l'accent sur divers axes qui permettent la prise de conscience du schéma corporel, de stimuler les fonctions motrices pour vivre son corps dans un moment de plaisir. Elles permettent également d'apaiser les tensions psychiques et ou physique et de travailler sur la valorisation et l'estime de soi.

Exemple d'activités proposées :

- Expression corporelle (scène et danse)
- Relaxation, méditation guidée
- Gym douce (éveil corporel)
- Atelier esthétique (bien-être et soins et mise en beauté)
- Psychomotricité (snoezelen)
- Marche (globe-trotteur et safari plein air)
- Shopping



ACTIVITES CULTURELLES :

L'objectif de ces activités est de favoriser la curiosité, le plaisir d'être dans l'instant présent et sensibiliser l'écoute et l'observation. Elle provoque l'ouverture vers des temps de parole verbalisant ainsi les ressenties. Elles développent le sens artistique et la créativité suscitant ainsi l'envie d'innover et de s'ouvrir vers d'autres techniques créatives



Exemple d'activités proposées :

- Sorties théâtre
- Expositions diverses
- Parc zoologique et autres

LES ACTIVITES ARTISTIQUES ET MANUELLES :

L'objectifs de ces activités est de permettre la découverte de techniques artistiques. Il est question de favoriser l'exploration sensorielle tout en développant la motricité fine. Enfin elle autorise la créativité et à leurs potentialités.

Exemple d'activités proposées :

- Mosaïque
- Sculpture
- Peinture acrylique,
- Verre et porcelaine
- Modelage



ENVIRONNEMENT ET NATURE :



L'objectifs est de favoriser la socialisation en sensibilisant les personnes accompagnées sur la question de l'environnement. Cet intérêt va permettre de développer et d'enrichir leurs connaissances sur ce sujet d'actualité et ainsi de prendre soin de la nature et des animaux qui les entourent.

Exemple d'activités proposées :

- Ferme
- Potager
- Animaux du SAJH
- Tisanerie botanique
- Marche relaxation nature (safari)

DIMENSION CULINAIRE :

L'objectifs est de développer des techniques adaptées facilitant la vie quotidienne. Même si le plaisir est la source primordiale, il est question de stimuler aussi la créativité et d'entretenir les connaissances. D'un point de vue cognitif, ces activités favorisent la prise d'initiatives individuelles et l'adaptation.



Exemple d'activités proposées :

- Cuisine salée
- Pâtisserie
- Courses

DIMENSION COGNITIVE :



L'objectif de ces activités est de mettre en valeur le potentiel de chacun et de renforcer l'estime de soi. Il est question aussi de répondre aux désirs de chacun en adaptant les apprentissages (lecture, écriture, savoir compter...). Elles permettent aussi de favoriser l'échange, de développer le sens de l'observation, de l'attention et de la concentration. Enfin et surtout elles stimulent la mémoire à long et court terme.

Exemple d'activités proposées :

- Journal
- Photographie (à travers les ateliers proposées)
- Médiathèque (à travers les ateliers proposées)
- Jeux de société
- Atelier mémoire

ACTIVITES D'EXPRESSION :

L'objectif est de valoriser les capacités de chacun et de favoriser le lâcher-prise. Au travers de l'expression, il est question de développer l'imaginaire et de stimuler les sens. De pouvoir enfin travailler autour des émotions, de les identifier, de les mettre en relation pour que les personnes accompagnées puissent les accepter positivement.

Exemple d'activités proposées :

- Musique
- Expression scénique
- Atelier émotion et gestion des émotions
- L'accompagnement psychologique

L'accompagnement psychologique se fait par une professionnelle diplômée. Elle met en place :

- Des entretiens individuels
- Des entretiens et/ou évaluations neuropsychologiques
- Des groupes de parole collectifs
- Des ateliers expression des émotions
- Des ateliers gestion des émotions
- Des accompagnements avec les familles et les soignants extérieurs
- Des entretiens d'anamnèse à la suite des admissions
- Des bilans psychologiques pour les projets personnalisés

II. L'organisation de l'offre de service : un accompagnement construit avec et pour les personnes accompagnées

1. Le parcours de l'usager au sein du service

- Les entretiens préalables à l'admission

Lorsqu'une candidature est adressée au SAJH, le chef de service réalise un entretien avec la personne et éventuellement un partenaire ou un proche. Cela afin de mieux connaître la personne, son projet, ses envies, ses difficultés, ses capacités, ...

- Le premier accueil, la visite

Lors du premier contact un dossier d'admission est envoyé et une prise de rendez-vous est fixée pour effectuer la première visite. Cette dernière est réalisée par le chef de service ou le référent désigné en équipe. Lors de cet échange, il est question de présenter le service, les activités proposées et de rassurer la personne qui bien souvent est impressionnée par ce futur changement. En fin de séance nous faisons le point afin de voir si cette visite lui a donné l'envie d'en voir plus. S'il désir que nous mettions en place une journée contact.

- La journée contact

La journée contact est planifiée et validée par l'ensemble des professionnels sur un temps où la personne peut être admise afin qu'elle puisse découvrir les activités qui lui seront proposées sur l'année. La participation et l'observation de l'équipe dans le cadre des activités vont permettre de faire une évaluation précise et partagée de ce qui s'est concrètement passé.

À l'issue de cette journée, un stage de six semaines pourra éventuellement être mis en place.

- Le stage découverte

Le stage dure six semaines sur les journées possibles d'accueil. Il permet à l'équipe d'évaluer sur un temps plus long si la structure et son organisation sont adaptées aux attentes et besoins de la personne. Il va permettre d'évaluer aussi les capacités et de repérer des éventuelles difficultés sur un plan relationnel et/ou médical.

- L'admission

La signature du contrat de séjour se fait avec la personne accompagnée et s'il y a, son représentant légal. La personne peut également demander qu'une personne de confiance de son choix soit présente. Nous convions aussi après accord de la personne accompagnée, tous les partenaires qui interviennent au quotidien dans son environnement.

La signature du contrat de séjour donne lieu au volet 1 du projet personnalisé. Ce dernier sera signé par la personne accompagnée, le référent et le chef de service.

2. Le projet personnalisé des personnes accompagnées au cœur des préoccupations des professionnels

Le projet personnalisé est un droit. Un recueil des désirs et besoins de la personne accompagnée est réalisé avec la personne par le référent. Dans un second temps l'ensemble des professionnels va poser des repérages précis des observations au plus près des besoins de la personne accompagnée. Ces observations vont diriger un travail fait en équipe permettant l'élaboration d'hypothèses d'actions.

Le projet va déterminer des objectifs et les rendre opérationnels par des moyens mis en œuvre et permettre d'évaluer la progression de la personne afin d'opérer des réajustements.

Dans cette démarche de projet, les attentes de la personne sont centrales et prépondérantes. En effet, la contractualisation n'a de sens qu'à la condition de croiser deux dimensions complémentaires :

- Les besoins et attentes de la personne
- Les observations des professionnels

Les objectifs du projet personnalisé vont permettre :

- De s'adapter à la singularité de chaque personne accompagnée suivant ses capacités et ses fragilités.
- De tenter de répondre aux objectifs proposés en tenant compte de la personne accompagnée, des professionnels et de les vérifier.
- De prendre en compte le désir et l'engagement de la personne dans son projet personnalisé.
- De définir les rôles et la pluridisciplinarité autour du projet personnalisé y compris avec les partenaires.
- D'évaluer périodiquement la mise en œuvre du projet personnalisé.
- D'accéder à une méthode et des outils communs et intégrés.

Recommandation HAS : « Le terme de « projet personnalisé » a été retenu dans cette recommandation pour qualifier la démarche de co-construction du projet entre la personne accueillie/accompagnée (et son représentant légal) et les équipes professionnelles. »

Recommandation HAS : « Le rythme de l'évaluation du projet personnalisé est fonction de la nature de ses objectifs et des modalités de sa mise en œuvre. Chaque projet a ainsi son propre rythme et sa périodicité propre d'évaluation [...] Le projet personnalisé sera évalué au moins une fois par an »

La durée de validité du projet personnalisé est d'un an. Sa révision à terme est faite chaque année. Des réunions intermédiaires sont possibles.

3. Le management relatif au projet personnalisé d'accompagnement

Intervenants SAJH	Rôle des intervenants dans le Projet Personnalisé
L'équipe éducative	Ils ont une fonction d'accompagnement individuel (écoute, entretien, régulation de situations difficiles), ils animent plusieurs activités, ils assurent la référence des projets personnalisés. Ils participent à la procédure d'admission.
La psychomotricienne	Elle évalue les capacités des personnes dans le cadre de la procédure d'admission lors du stage et à la mise en place d'activités psychomotrice seule ou en coanimation. Elle participe à l'élaboration du projet personnalisé, aux réunions pluridisciplinaires, alimente le rapport d'activité du SAJH en réalisant un bilan et participe au transfert éducatif annuel. Elle assure l'accueil des stagiaires psychomotriciens.
La psychologue	Elle assure le soutien et l'accompagnement psychologique des personnes accompagnées. Elle apporte un éclairage sur les situations rencontrées au sein de l'accueil de jour, participe à l'élaboration du projet personnalisé et le renseigne par un bilan psychologique actualisé annuellement. La psychologue met en place un entretien au moment de l'admission avec la famille afin de rédiger une anamnèse et de dresser le « profil » de la personne accompagnée. Elle coanime un atelier d'habiletés sociales avec la psychomotricienne où différents thèmes du vivre ensemble sont abordés, le but étant d'accompagner les personnes dans le vécu de leurs émotions, dans le travail d'autonomie et d'autodétermination.
Le chef de service	Il assure l'encadrement des professionnels ainsi que la gestion des plannings, la gestion financière et de l'organisation du SAJH. Il assure le lien avec les familles avec les différents partenaires et le bon fonctionnement des transports adaptés. Le chef de service valide les documents, les projets personnalisés et l'effectivité des actions et des objectifs de travail. Il prépare le bilan d'activité et impulse le projet de service avec son évolution. Le chef de service fait le lien avec la direction et l'association.
La Direction	Elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de service dans le respect des politiques sociales, médico-sociales du département et sur le plan national. Elle favorise l'intégration du SAJH dans son environnement social, médico-social et sanitaire permettant une prise en charge globale et coordonnée des personnes accompagnées et de leurs familles. Elle développe une politique d'évaluation continue des bonnes pratiques professionnelles et s'assure de la qualité des prestations (thérapeutiques, sociales et éducatives, administratives, techniques, logistiques et hôtelières). Il conduit l'adaptation de SAJH de manière participative. Elle veille à la cohérence institutionnelle, à la cohésion des équipes et à la compréhension des enjeux internes et externes de l'établissement et à la qualité du dialogue social. Elle représente l'établissement vis-à-vis des personnes accompagnées et de leurs familles. Elle impulse une politique de communication et valorise l'image du SAJH auprès des partenaires internes et externes.
La secrétaire	Elle gère le courrier, l'accueil téléphonique, les plannings des repas absences et présences, facturation des frais de séjours, le suivi et la gestion des dossiers des personnes accompagnées. Elle assure le suivi partiel des dossiers des professionnels. Elle participe aux réunions et à la mise en place d'outils informatiques facilitant le fonctionnement du SAJH et l'écriture du rapport d'activité. Elle peut aussi être en lien avec les familles et les partenaires.
Les stagiaires	Accueil des stagiaires pour des formations ES, AMP, ME, psychomotricienne, ergothérapeute ou psychologue pour des stages. Ils se voient confier une lettre de mission précise et sont pleinement intégrés à l'équipe et participent à l'accompagnement.

4. L'apport de l'entourage dans le parcours personnalisé

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes accompagnées au sein du SAJH, l'apport de l'entourage est important. Qu'ils soient, membre de la famille représentant légal ou pas ou autre, à partir du moment où ces personnes comptent dans la vie de la personne accueillie, ils deviennent de fait des interlocuteurs privilégiés dans le projet des personnes qu'ils accompagnent.

Le projet personnalisé a été pensé pour faire participer un maximum de partenaire que la personne accompagnée souhaite avoir autour d'elle. Leur association à l'accompagnement suppose toujours une demande explicite de la personne accueillie.

Ainsi après lecture et validation du projet par la personne accompagnée, une réunion est mise en place pour échanger sur le contenu du projet mais aussi faire le point sur la situation de cette dernière dans son contexte familial.

Dans cette réunion il est bien évidemment question de prendre en compte les désirs et choix de la personne accompagnée mais aussi de noter les ressenties et les difficultés rencontrées des familles. Ses informations, avis et inquiétudes sont notés dans le dernier feuillet du Projet Personnalisé en même temps que les objectifs fixés. Ces moments d'échange sont importants car permettent de mettre en lumière des difficultés vécues au domicile et d'amorcer la question souvent douloureuse de l'orientation en foyer ou EPHAD. De fait, il fait échos aux parents quant à l'impact du vieillissement sur eux-mêmes.

Même si le projet personnalisé est un rendez-vous annuel crucial, les familles et partenaires ont à tout moment la possibilité de s'entretenir avec l'ensemble des professionnels du service. Ce lien privilégié permet bien souvent d'éclaircir des incompréhensions, des retours mal interprétés des personnes accompagnées. Il permet également aux familles de faire remonter des informations importantes pouvant impacter la qualité de notre accompagnement.

Ce travail de lien famille/SAJH est important car il humanise la relation en mettant des visages sur l'ensemble des acteurs. Le fait de se connaître, de se parler, de prendre l'habitude de se dire les choses sont des atouts permettant d'accompagner au mieux les personnes.

Les représentants légaux

Les familles

Lorsque la personne accompagnée a encore de la famille et que celle-ci est en bon terme avec elle, elle est un lien important dans la transmission des informations liées à évolution de la personne au fil du temps. Effectivement, nous apportons un regard « neutre » dans la transmission de ce que nous observons en dehors du cercle familial. Nous sommes la passerelle entre vie professionnelle et retraite, entre vie en famille et foyer de vie. Nous avons donc aussi pour mission d'alerter ces dernières quant au devenir de leur proche. C'est la partie la plus délicate de ce partenariat car bien souvent les familles ne sont pas prêtes à accepter la séparation.

Notre accompagnement au quotidien nous permet d'avoir une certaine expertise sur l'évolution de la personne face au vieillissement. Il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance avec elles car bien souvent elles n'ont plus ce recul indispensable pour visualiser l'impact de la vieillesse sur leur proche.

Les associations tutélaires

Pour les services de tutelle, nous sommes des indicateurs importants qui leur permet d'ajuster les soutiens mis en place pour faciliter la vie de leur protégé. Nous sommes parfois le pont entre vie en autonomie et foyer d'hébergement, famille d'accueil...

5. Le dossier de la personne accompagnée

Aujourd'hui, il existe un dossier papier et document unique informatique de la personne accompagnée. Ils peuvent être consultables par cette dernière. Le dossier papier est en adéquation avec celui de l'informatique. D'ici septembre 2025, l'AIES aura déployé dans tous ces établissements et services le logiciel de gestion du dossier unique de l'usager IMAGO.

Ces dossiers sont composés de :

- Un dossier administratif
- Un dossier document d'accueil
- Un dossier éducatif
- Un dossier projet personnalisé

Ces documents numérisés sur le SERVEUR et se retrouvent également dans le dossier dématérialisé de la personne accompagnée concernée.

Les dossiers des personnes accompagnées sont rangés dans le bureau du chef de service, dans une armoire fermée à clef. Les personnes accompagnées peuvent, à tout moment, consulter leur dossier.

6. Les modalités de sortie et la gestion des parcours de vie

Dès l'entrée de la personne accompagnée, le premier projet personnalisé vient ouvrir la question du parcours au sein de la structure. Puis au regard de l'évolution de cette dernière et de ses désirs, l'accompagnement se personnalise. En effet, ses envies et ses peurs, le contexte familial, le vieillissement de la personne, sa fatigabilité ... viennent chaque année alimenter et orienter la personne dans son devenir. Il est question dans cette notion de changement non seulement de préparer la personne accompagnée mais aussi ses proches à l'après SAJH.

Notre structure reste une passerelle entre le monde du travail et la retraite, entre la vie de famille et la vie en collectivité.

A partir de cette ouverture de communication, nous pouvons travailler plus précisément et stimuler les partenaires (famille, tuteur) dans cette démarche d'orientation ou du maintien à domicile de la personne accompagnée. Nous alimentons les demandes systématiquement d'un bilan éducatif afin d'éclairer la MDPH quant à la nécessité de cette orientation.

Dès réception de cette possible orientation, nous nous positionnons comme facilitateur dans cette intégration (stage d'immersion dans les foyers/EPHAD) et compte rendu éducatif pour la structure accueillante pour orienter, organiser leur accompagnement.

Lorsque la personne est admise, sort du SAJH et lorsque cela est réalisable, nous organisons une fête de départ. Cette fête vient clôturer dans la joie son passage au sein de notre service. Nous lui remettons un dossier dans lequel nous glissons des réalisations artistiques élaborées par les autres personnes accompagnées. Nous lui proposons également s'il le souhaite de repartir avec des objets qu'il a réalisés au cours de son séjour. Enfin nous trinquons en lui souhaitant une belle vie et nous lui remettons un cadeau afin de personnaliser cette fin d'accompagnement. Ce rituel est essentiel pour la personne orientée mais aussi pour les personnes qui restent au SAJH. Il permet non seulement de pouvoir dire au revoir et aussi de dédramatiser ce changement pour les deux parties.

7. Les outils de la loi de 2002

• Le projet d'établissement	Consultable par tous dans le bureau du Chef de service et sur le serveur
• Le conseil de la vie sociale	3 réunions par an, comptes rendus affichés dans la salle polyvalente
• Le livret d'accueil	Il est remis dès la visite de la personne accompagnée
• La charte des droits et libertés	Elle est remise dès la visite de la personne accompagnée et affichée dans le hall d'accueil
• Le règlement de fonctionnement	Il est remis dès la visite de la personne accompagnée
• Le contrat de séjour	Signé à l'admission de la personne accompagnée
• Un conciliateur ou un médiateur	Affiché dans le hall d'accueil
• Le projet personnalisé de la personne accompagnée	Mis à jour une fois par an, joint à son dossier

8. Les outils d'expression et de participation des personnes accompagnées

• Le CVS

Il existe un conseil de la vie sociale avec un nouveau règlement intérieur réalisé en 2023. Trois CVS ont lieu par an. Une préparation est assurée en amont avec les élus, mais aussi les personnes accompagnées. Les ordres du jour permettent d'aborder des informations au niveau associatif ainsi que des demandes matérielles et/ou autres. Un courrier est adressé aux familles où il est joint un questionnaire. Le compte rendu validé par le chef de service et par les élus. Une restitution est réalisée afin d'informer au mieux l'ensemble des personnes accompagnées.

• Le tour de parole

Le tour de parole a lieu une fois par mois. L'ensemble des personnes accompagnées et les professionnels du SAJH se mettent autour de la grande table pour échanger sur des sujets variés. Parfois ce temps d'échange est dédié à des thématiques précises (droit de vote, sensibilisation écoresponsabilité...). Sur d'autres tems nous pouvons aborder des sujets lias à une situation précise vécu au sein du SAJH (violence verbale, savoir vivre, hygiène...).

Ces tours de parole peuvent également permettre de verbaliser leurs ressentis sur l'instant (heureux, triste, fatigué...). Un écrit est réalisé pour garder en tête les éléments phares des dires des personnes accompagnées.

- Enquête de satisfaction

Les enquêtes de satisfaction sont réalisées une fois par an. Un questionnaire est envoyé aux familles, familles d'accueil, foyers ou réalisé au sein du SAJH suivant les possibles de tous. L'enquête permet de mesurer la qualité de l'accompagnement dans sa globalité. Le retour des questionnaires nous permet de faire une cartographie des points forts et faibles de nos accompagnements. Grâce à ces données des cations réparatrices sont mis en place pour tenter d'améliorer les points faibles ou de renforcer les points forts.

- Les opportunités d'amélioration

Les formulaires d'opportunités d'amélioration permettent de pouvoir faire des suggestions en vue d'amélioration au sein de la structure. Elles peuvent être utilisées autant par les personnes accompagnées que par les professionnels. Ces requêtes sont examinées en réunion d'équipe afin d'y apporter des réponses concrètes.

- Les formulaires de réclamation

Les formulaires de réclamation permettent aux personnes accompagnées de prendre en compte les insatisfactions des personnes accompagnées afin de les écouter et les traiter. Ainsi ils participent à inclure les personnes accompagnées au centre de nos préoccupations. Ces formulaires permettent également d'assurer une traçabilité et d'identifier les éventuels dysfonctionnements. Ils participent à l'améliorer les services et les prestations.

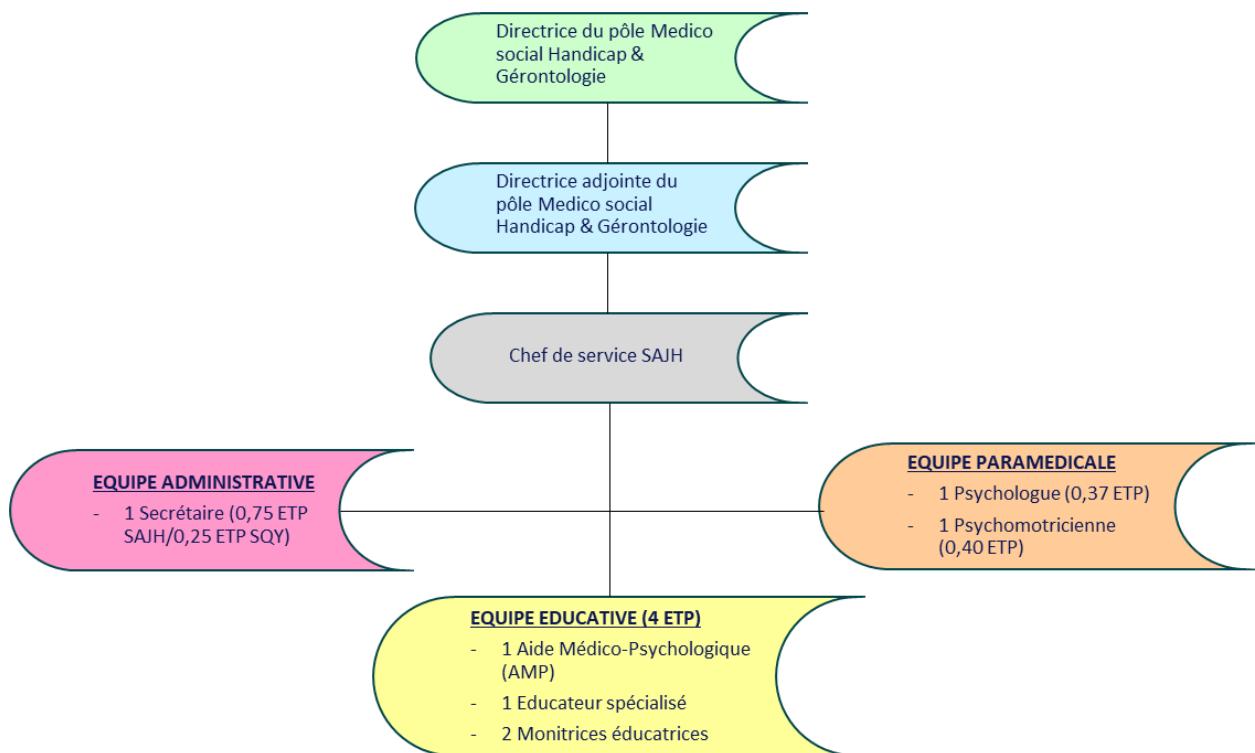
Ces éléments font l'objet d'une restitution et d'un échange en CVS.

L'objectif étant d'améliorer la qualité de prise en charge de la personne accompagnée et promouvoir le lien entre elle et le service.

D'autres outils transversaux permettent l'expression et la participation des personnes accompagnée : Le formulaire de choix des activités, le projet personnalisé, etc.

III. Le management de l'offre de service : les ressources transversales mises en œuvre au service de l'accompagnement

1. L'organigramme de la structure



2. Gestion du personnel

- La formation professionnelle

Bien que notre service ne procède pas de gros budget permettant de répondre à tous les besoins et demandes des professionnels, la mutualisation réalisée avec le pôle adulte permet de garder un certain équilibre quant à la formation de chacun. Ainsi chaque professionnel du SAJH bénéficie annuellement de formation répondant aux questionnements et difficultés rencontrés dans leur pratique professionnelle.

- Les entretiens annuels

L'entretien annuel d'évaluation est un moment d'échange approfondi entre le professionnel et son responsable hiérarchique. Cet entretien permet de dresser un bilan sur les compétences du professionnel, des ses objectifs à atteindre pour l'année à venir, les axes de progression et les moyens alloués ; l'entretien annuel est un réel outil de motivation et de gestion des carrières. Il est très utile dans l'évaluation des compétences du professionnel et de sa capacité à tenir son poste.

- Qualification du personnel

L'AIES a toujours mis l'accent sur l'importance de la qualification du personnel et quel que soit sa fonction. De ce fait, nos recrutements sont axés en priorité sur l'impératif d'être diplômé dans sa fonction.

- Prévention des risques professionnels

Pour répondre à la question de la prévention des risques professionnels, nous avons et poursuivons notre travail d'évaluation des risques (DUERP) permettant ainsi d'être au plus près des dangers possibles sur le service pour l'ensemble des salariés. Le but étant à moyen terme d'avoir un diagnostic approfondi et de mettre en place un plan d'action.

Puis d'être en vigilance quant à l'apparition de troubles pour tenter d'y faire face. La mise en place de l'évaluation des professionnels est un très bon outil de détection.

Enfin lorsque le risque professionnel est installé, avoir la capacité de proposer des solutions permettant le maintien de l'emploi si possible.

La démarche de prévention au sein du SAJH intervient sur ces trois champs de manière complémentaire pour garder une certaine efficacité.

- Qualité de vie au travail

L'association a depuis toujours mis l'accent sur la QVT (Qualité de Vie au Travail). En effet la dimension relation au travail et climat social concerne l'ensemble des établissements de l'AIES.

Les démarches mises en place au sein du SAJH tentent de répondre aux mieux aux besoins des professionnels :

- Possibilités de se détendre en ayant la possibilité de s'isoler dans les salles d'activités sur les temps de repas et de pauses.
- Réunions régulières et prises de décisions communes
- Une équipe de cadre de direction tenant d'être au plus près des attentes des professionnels
- Responsabiliser les professionnels dans le choix et la manière de gérer ses activités
- Une souplesse d'organisation dans l'écoute et la répartition des tâches
- De donner, si possible, les moyens dans les projets des professionnels
- Mettre en place de la formation professionnelle
- Dans la manière d'accueillir les nouveaux professionnels (livret d'accueil)
- Dans la manière d'accueillir les salariés de retour de congé maladie
- Dans la qualité des entretiens individuels
- Dans la qualité des plannings activités/congés
- Dans la mise en place et l'affichage d'un DUERP répondant aux risques possibles des professionnels



3. Les différents types de réunions et instances

- Réunion éducative - une fois par semaine :

Cette réunion est investie par tous les professionnels excepté la secrétaire. Elle nous permet un travail sur l'organisation, de parler des activités, de débattre sur des situations particulières des personnes accueillies, de retravailler sur le projet d'établissement ou d'autres thématiques. Il est convenu d'aborder l'approche clinique des situations de façon plus approfondie ainsi que la présentation des projets personnalisés

- Réunion pluriprofessionnelle - une fois par semaine :

Un ordre du jour accessible à tous est réalisé en amont. Il permet de faire la lecture de l'agenda sur deux semaines, d'évoquer de situations des personnes accueillies, de traiter certaines informations et de présenter des projets personnalisés.

La réunion est animée par le chef service. Les comptes rendus sont réalisés par un professionnel à tour de rôle puis consignés dans un classeur et consultables dans le bureau du chef de service.

Une heure est dédiée en fin de séance afin d'évoquer des situations, sous forme d'étude de cas, qui demandent une attention particulière. Cette heure est animée par la psychologue.

- Journée institutionnelle - deux fois par an :

Ces réunions permettent dans un premier temps d'échanger sur le quotidien du Pôle Adulte. Elles favorisent les liens avec l'ensemble des professionnels du pôle. Suivant l'actualité des structures, ces journées sont dédiées à des temps de formation et de groupes de travail.

- Commission « menu » - une fois par trimestre :

La commission « menu » a pour objectif de réunir l'ensemble des structures bénéficiant des repas fournis par l'ESAT et de faire remonter leurs doléances quant aux menus. La finalité est que la composition des menus soit adaptée aux besoins des personnes que chaque structure accompagne.

4. La gestion des données

Dans le cadre de ses missions, le SAJH est amené à collecter et traiter des données personnelles et sensibles. Le traitement de ces données est aujourd'hui encadré par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un règlement européen du 27 avril 2016. Il pose un nouveau cadre juridique en matière de protection des données personnelles des citoyens européens afin de répondre aux évolutions du numérique.



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?



Toute information relative à un particulier identifié ou identifiable, directement ou indirectement, grâce à un identifiant ou à un ou plusieurs éléments propres à son identité

Par exemple :



Source : Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016

vie-publique.fr | Paris 2019

Il vise à permettre la sécurisation du traitement des données personnelles recueillies par les organisations publiques ou privées.

Concrètement, il s'agit d'identifier les données collectées, de ne collecter que les données utiles et nécessaires et de garantir leur intégrité

PASSEZ À L'ACTION en 4 étapes

1

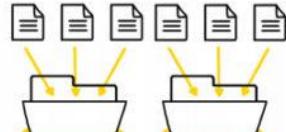


Constituez un registre de vos traitements de données



Je m'assure que les données collectées servent bien l'objectif prévu

2



Faites le tri dans vos données



Je ne collecte que les données dont j'ai vraiment besoin

3



Respectez les droits des personnes

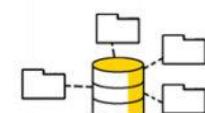


Je donne les moyens aux personnes d'exercer leurs droits sur leurs données

4



Sécurisez vos données



Je tiens à jour la liste de mes fichiers

Source : la lettre culturelle

Afin de se conformer à ce règlement et de respecter les droits des personnes accompagnées, l'AIES s'appuie sur plusieurs axes :

- Confidentialité : identification des utilisateurs habilités

Chaque personne accédant au réseau, professionnels ou stagiaires en formation, se voit attribuer un compte utilisateur nominatif, ouvert à son entrée dans l'établissement et clôturé à son départ. La gestion de ces comptes se fait par le biais d'une fiche de liaison avec notre prestataire informatique, XEFI.

En fonction du profil indiqué par la direction de l'établissement, l'utilisateur n'accède qu'à une partie limitée des données, c'est-à-dire uniquement celle dont il aura besoin.

Pour les données papiers (dossier usager ou salarié notamment), l'accès est restreint aux seules personnes habilitées et prévoit la signature d'un registre dédié.

- Intégrité : pas de modification de la donnée

Afin d'éviter les risques d'erreurs liée à la multiplication des outils et donc des saisies, **le SAJH a créé une base de données ACCESS centralisant toutes les données indispensables au suivi des dossiers** des usagers : identité, coordonnées, suivi du projet personnalisé... **D'ici la fin 2024, cet outil et l'ensemble des dossiers numériques des usagers sera remplacé par un logiciel métier, IMAGO**, intégrant des critères d'identito-vigilance.

- Disponibilité : accès permanent aux données pour utilisateurs habilités

Afin de garantir l'accessibilité des données et leur intégrité, nous disposons d'un système d'hébergement et de sauvegarde externalisée. Nos données sont ainsi sauvegardées à deux endroits distincts nous permettant de solliciter une restitution à tout moment.

- Traçabilité : suivre les mouvements des données et sa sécurisation tout au long du parcours

- **Le registre de traitement** : l'AIES s'est doté d'un outil de gestion des données, SMART GLOBAL, permettant d'éditer un registre de traitement des données, un plan d'action de sécurisation, un registre de violation et de réaliser un suivi de l'exercice du droit d'accès.
- **Le délégué à la Protection des Données (DPO)** : ce délégué est une personne extérieure à l'AIES. Il conseille et accompagne l'AIES et est votre interlocuteur dans le cadre de l'exercice de votre droit d'accès aux données qui vous concerne dpo@association-ies.fr
- **Archivage et destruction** : l'AIES s'est dotée de procédure prévoyant les durées d'archivage et les modalités de destruction des données papier (avec un destructeur de type P4) et numérique. De manière générale, sauf exception justifiée, les dossiers des usagers sont conservés 5 ans après leur départ de l'établissement. Le logiciel IMAGO, déployé courant 2024, est conforme au RGPD et prévoit des règles d'archivage strictes.

5. Partenariats

- Les Foyers d'hébergement/ESAT :

Les foyers d'hébergement et ESAT étant de plus en plus confrontés par le vieillissement des personnes qu'ils accueillent sont devenus au fil du temps des partenaires privilégiés. Le SAJH a pour vocation de faire la passerelle entre cession d'activité en ESAT et l'intégration d'un foyer de vie, EPHAD ou toutes autres projets.

- Les partenaires du Mérantais :

Le CAJ Senior Alzheimer :

Le Centre d'Accueil de Jour Alzheimer fait partie du Domaine du Mérantais. Depuis toujours, nous essayons de partager ensemble des moments festifs (barbecue, Karaoké, Galette des rois...).

Le SSIAD du Mérantais :

Le Service de Soin Infirmier A Domicile est un partenaire intéressant surtout avec le public handicapé vieillissant que nous accompagnons. Les personnes « ressources » de ce service nous permettent à chaque instant de nous éclairer lorsque nous nous questionnons sur la santé des personnes. Elles peuvent ainsi répondre ou nous orienter sur les structures existantes sur le territoire étant à même de répondre à nos besoins.

- Les partenaires associatifs :

L'ESAT de la Mare Savin :

Le SAJH fait partie du pôle adulte et de fait est intégré à tous les moments festifs que peut proposer l'ESAT de la Mare Savin. Ainsi nous avons pu partager des moments tels que la porte ouverte de l'ESAT et des ateliers créatifs. Ces moments permettent de faire le lien entre le travail et des possibilités d'accueil soit pour réduire ou cesser le temps de travail pour les personnes travaillants à l'ESAT. Ce lien donne ainsi et en retour la possibilité de mettre en place des visites (travailleur de l'ESAT) au sein du SAJH. Le fait de faire partie de ce pôle permet pour l'équipe du SAJH également de pouvoir bénéficier, lorsque cela est possible, de formation courte autour de thème répondant aux besoins des accompagnements.

L'EMPRO La Plaine du Moulin :

Nous tentons au maximum de partager avec les autres structures de l'association. L'EMPRO est un partenaire de longue date et notre partenariat remonte à la création du potager du SAJH. Les jeunes de l'EMPRO s'occupent une fois par semaine de l'entretien de cet espace et réalisent ainsi toutes les tâches de jardinage difficiles pour les personnes que nous accueillons. Il a également participé à l'amélioration des locaux du SAJH par le biais des « Chantiers-école ».

D'une manière générale nous tentons de renforcer les réunions inter-établissement pour partager nos pratiques et surtout se connaître.

- Les partenaires éducatifs et pédagogiques :

Ferme pédagogique de SQY :

Cet accompagnement favorise les relations par l'intermédiaire du rapport aux animaux, aux plantes, à la matière, au paysage et à l'environnement dans son ensemble. D'un point de vue éducatif, cette activité favorise l'initiative et permet à tous le choix de son activité tout en favorisant la prise de responsabilités.

Le Théâtre de SQY :

Nous bénéficions des spectacles réservés aux scolaires (représentation en semaine et journée). Cet aménagement nous offre la possibilité de pouvoir nous ouvrir à la culture et notamment à des projets artistiques contemporains.

- Partenaires de transport :

PAM : le dispositif PAM permet aux personnes accompagnées vivant à domicile, en famille d'accueil ou en foyer d'hébergement d'effectuer des déplacements occasionnels ou réguliers, seules ou accompagnées.

6. Démarche d'amélioration continue de la qualité

- La qualité, au cœur de nos pratiques

Le projet d'établissement est un outil garantissant les droits des usagers. Il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et précise l'organisation et le fonctionnement du service. Il définit ce dernier dans son environnement, donne des repères aux professionnels sur l'évolution des pratiques et intègre des objectifs pour le service sur les 5 années à venir.

Il permet donc une vision macro sur la situation du service et priorise les évolutions que nous souhaitons dans un futur plus ou moins proche. Le projet d'établissement est une réelle opportunité de réfléchir sur ses pratiques et donne du sens aux actions et à l'engagement des professionnels dans l'accompagnement des personnes.

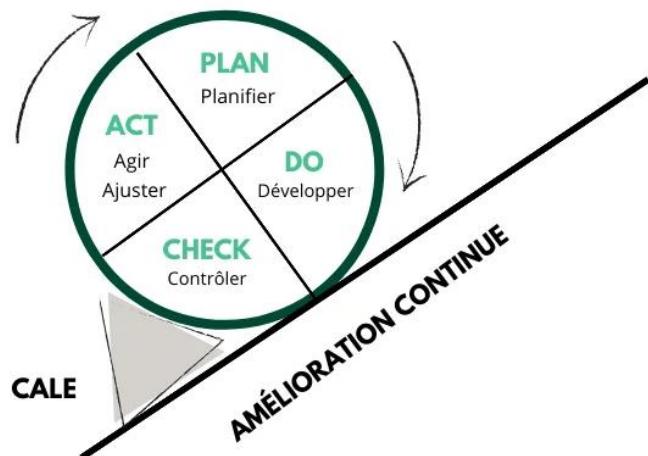
Chaque professionnel contribue ainsi à l'amélioration de la qualité du service. Cette démarche d'amélioration continue est un cercle vertueux au service du progrès.

La qualité est notre aptitude à répondre à la satisfaction des besoins implicites, exprimés ou potentiels des personnes accompagnées, de ses proches et des acteurs avec lesquels nous travaillons, en vue de maintenir ou d'améliorer son accompagnement, son autonomie, son autodétermination et sa dignité. Les recommandations actuelles, qu'elles soient réglementaires ou professionnelles aident aussi les professionnels à améliorer leurs pratiques, et c'est dans ce contexte que le SAJH s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Au sein du SAJH, les différentes réunions et instances permettent de faire évoluer les pratiques et la documentation à appliquer et respecter. La Direction et le chef de service élaborent et veillent à ce que les outils mis en place soient maîtrisés par les professionnels, au service de l'accompagnement des personnes.

Historiquement, notre démarche qualité s'exerçait sans être suffisamment formalisée : c'est-à-dire que nos pratiques, nos fonctionnements et notre communication étaient davantage "oralisés", sans véritable outil de pilotage mis en place.

Désormais, nous engageons notre service dans une véritable démarche d'amélioration de la qualité, avec la création d'outils, un formalisme de nos pratiques et de nos fonctionnements. Notre démarche tente de s'articuler autour du cycle PDCA (ou roue de Deming). Cette méthode présente les 4 phases à enchainer successivement afin de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité.



Quelques précisions sur le schéma ci-dessus :

« Plan » = planifier

→ Objectifs, ressources, communication

Cette étape consiste à planifier le travail, établir les objectifs et définir les tâches à effectuer avec les professionnels.

« Do » = déployer, faire, réaliser

→ Processus, activité

Cette étape consiste à réaliser les actions et tâches préalablement définies. Le plan d'actions qualité est un outil de pilotage permettant d'inscrire, de déployer et de suivre les avancées des actions devant être améliorées.

« Check » = contrôler, vérifier

→ Mesures, audits, vérification

Cette phase consiste à vérifier les résultats et les comparer aux attendus

« Act » = ajuster, agir, réagir

→ Analyse, actions curatives, actions correctives, actions préventives

Cette étape consiste à agir, corriger et prendre des décisions. Il est ainsi nécessaire d'identifier les causes des dérives entre la réalité observée et les attendus et donc d'identifier les actions à mettre en place en redéfinissant les processus si besoin.

La « cale », représentée sur le schéma, correspond quant à elle aux réglementations, aux normes, à l'expérience acquise par le service, évitant que la roue redescende. Elle illustre le principe fondamental de notre démarche qualité : l'amélioration continue.

Les outils mis en place en sein de notre SAJH, illustrant notre démarche d'amélioration continue de la qualité sont :

- **Le plan d'actions qualité (PAQ)** : qui reprend les différentes actions à mener pour satisfaire aux exigences et améliorer nos pratiques.

Il est à préciser qu'un travail reste à faire pour classer les actions par thématique.

Les différentes actions à déployer découlent des enquêtes de satisfaction, des évaluations internes et externes, des inspections menées par le conseil départemental, des opportunités d'amélioration, des réclamations, des événements indésirables, des événements indésirables graves, ...

Notre PAQ a été mis en place récemment et sera mis à jour une fois par trimestre par la Direction et le chef de service. Il constituera désormais un incontournable de notre comité de pilotage du Pôle Adultes.

Cf. document : OUT_PA_ADMIN_02_V01

- Le suivi des réclamations, événements indésirables (EI), événements indésirables graves (EIG) et opportunités d'amélioration (OA) : Lorsqu'une réclamation, un EI, un EIG ou une OA est remonté par un professionnel, une personne accompagnée ou leurs proches, ils font désormais systématiquement l'objet d'une analyse et des actions curatives en découlent.

Cf. document : OUT_PA_ADMIN_02_V01

- **Les indicateurs** : tels que les tableaux ANAP et le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens), les évaluations internes et externes et les inspections effectuées par notre autorité de tutelle.

Ces indicateurs nous guident pour respecter les recommandations des bonnes pratiques professionnels de l'HAS et réaliser des objectifs de performances.

Notre CPOM a été signé en 2023. Selon le ministère des solidarités et de la santé : « Le CPOM permet de fixer des objectifs de performance, d'amélioration de la qualité et de l'efficience de la réponse apportée aux personnes accompagnées, en y associant les financements publics correspondant en favorisant les logiques de mutualisation et de coopération. »

- **Les enquêtes de satisfaction annuelles** : à destination des personnes accompagnées et des familles dont les résultats sont analysés par la Direction et le chef de service et présentés aux équipes au travers des réunions (réunion pluriprofessionnelles et CVS). Ces enquêtes permettent de recenser les avis des personnes accompagnées et de leurs familles sur les prestations proposées par le SAJH. Les résultats de ces enquêtes donnent lieu, le cas échéant, à des améliorations et permettent de proposer un accompagnement toujours mieux adapté.

Cf. document : OUT_PA_ADM_02_V01

- **Les évaluations internes et externes** : qui viennent aussi alimenter notre démarche qualité puisqu'elles nous permettent de cibler les actions à déployer.

L'évaluation externe est une obligation réglementaire que nous devons réaliser tous les 5 ans.

Les Agences Régionales de Santé (HAS) précisent d'ailleurs que : « Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. L'objectif était d'apprecier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies par des organismes habilités. »

- **Les auto-évaluations** : qui répondent au cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS). Pour notre service, nous avons réalisé l'autoévaluation sur le portail SYNAE de l'HAS. Cet outil nous a permis de révéler les points forts et les axes de progrès du SAJH.
- **Les recommandations de bonnes pratiques** : qui sont retrouvent notamment dans nos procédures et affichages internes. Nous avons mis en place un classeur « Qualité », consultables par tous les professionnels, afin de les guider dans leurs pratiques.

Nous avons également créé un "**système documentaire qualité**" recensant l'ensemble de nos documents (procédures, fiches, formulaires, ...). Il est à enrichir et à suivre régulièrement pour satisfaire à notre démarche d'amélioration continue de la qualité.

Enfin, cela n'est pas le cas aujourd'hui, mais nous pourrions mettre en place des **audits internes** qui pourraient être menés par la gouvernance ou les représentants des instances (CVS, CSE, ...)

La mise en place de ces outils illustre parfaitement notre volonté de progresser, de nous améliorer, afin d'assurer un accompagnement de qualité auprès de nos personnes accompagnées.

Ces différents outils sont également des moyens de **repérage de risques et permettent de lutter contre la maltraitance**.

- La gestion des risques

Selon le Ministère de la Santé et de la Prévention : « La gestion des risques est définie comme « processus continu, coordonné et intégré à l'ensemble d'une organisation, qui permet de diminuer la survenue des risques et de leurs conséquences par l'identification, l'analyse, l'évaluation des situations dangereuses et des risques qui causent ou qui pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement et le contrôle des risques résiduels. » (Source : ministère de la Santé et de la Prévention, publication du 13.06.2016).

Nous pouvons ainsi distinguer deux approches pour traiter de la gestion des risques :

- **L'approche prédictive** : (risques a priori) consiste en une évaluation et anticipation des risques afin de prévoir les risques à venir.

Exemples de démarches prédictive mis en place au sein du SAJH : La cartographie des risques

- L'approche **rétrospective** : (risques a posteriori) met en place un système de surveillance et de collecte systématique des données pour déclencher les alertes.

Exemples de démarches a posteriori mis en place au sein du SAJH : Évènements indésirables, réclamation

7. La promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance

La loi n°2022-140 du 7 février 2022 est venue renforcer les attentes en matière de bientraitance. Le décret 2024-166 du 29 février 2024 prévoit ainsi que le projet d'établissement ou de service comprend nécessairement une partie sur la démarche de prévention et de lutte contre la maltraitance.

La maltraitance, au sens du Code de l'Action Social et des Familles (CASF) vise « *toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations* »

Analyse de cette définition

→ Elle vise des **actes comme des omissions** (violences / négligences)

→ Il y a deux conditions cumulatives pour identifier la maltraitance :

1) Existence d'une **atteinte caractérisée** + 2) Existence d'une **relation** entre l'auteur et la victime.

→ La maltraitance est **protéiforme**, en fonction de sa temporalité, son intentionnalité, son origine, son caractère singulier ou associé.

Etats généraux des maltraitements

Au sein du SAJH, nous tenons à mettre en place une politique active de promotion de la bientraitance. Selon l'HAS : « la bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance ».

- Les moyens de repérages

- Les temps d'échange réguliers en équipe sont l'un des éléments du dispositif de repérage et de prévention des situations de maltraitance
- Un outil de cartographie des risques de maltraitance au niveau institutionnel a été créé en 2024 et sera déployé (analyse des risques et des mesures à mettre en œuvre) courant 2024/2025.
- Nous souhaitons créer un outil de repérage à destination des professionnels et des personnes accompagnées. Cet outil pourrait prendre la forme d'une échelle de gravité, à l'image des violentomètres utilisés pour identifier les situations de violence dans le couple.

- Les modalités de signalement et de traitement des situations de maltraitance

Celles-ci sont définies dans une procédure dédiée (PRO_PA_ACC_03_V01 - SIGNALEMENT DE MALTRAITANCE) qui a pour objet de :

- Comprendre une situation de maltraitance
- Décrire le traitement, l'analyse d'une situation maltraitante et la mise en place d'actions

Nous avons mis en place pour l'ensemble des professionnels un formulaire pour les aider dans cette démarche de signalement d'une situation de maltraitance : FOR_PA_ACC_03_V01 - SIGNALEMENT ET TRAITEMENT D'UNE SITUATION DE MALTRAITANCE

- Les modalités de communication auprès des personnes accompagnées

Le signalement des situations de maltraitance est communiqué auprès des professionnels au travers des réunions pluriprofessionnels. En équipe, ces situations sont analysées et un plan d'actions est établi.

Ces situations de maltraitance et le plan d'actions mis en place pour y répondre sont également communiquées auprès des membres du Conseil de Vie Social (CVS).

Aussi, pour soutenir cette bientraitance, nous avons communiqué (FI_PA_ACC_01_V01 - NUMERO POUR SIGNALEMENT DE MALTRAITANCE) sur la possibilité pour les professionnels et les personnes accompagnées de contacter le 3977. Il s'agit d'un numéro d'appel national qui s'adresse aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap victimes de maltraitance, aux témoins, à l'entourage privé et professionnel de victimes

Troisième partie : Partie prospective (trajectoire 2024-2029)

I. Synthèse évaluative du projet d'établissement précédent

Le précédent projet de service couvrait la période 2015/2020. La période de crise sanitaire du COVID-19 et des mouvements au sein de l'équipe de direction courant 2022 n'ont pas permis de l'actualiser conformément au calendrier prévu.

OBJECTIF	ETAT DES LIEUX A CE JOUR	SUITE(S) À DONNER
Augmenter l'ETP de la psychologue. En effet, un « mi-temps » sur le poste de psychologue nous donnerait la possibilité de mettre en place un accompagnement psychologique individualisé qui nous semble être plus que nécessaire.	Atteint : L'ETP de la psychologue passera de 0.37 à 0.5 au 1/1/2025 dans le cadre de l'extension du SAJH à 20 places.	Mise en œuvre au 1 ^{er} janvier 2025 Recrutement professionnel à réaliser du
Extension possible de l'accueil de jour ou d'une structure plus importante au niveau associatif. Il existe une demande de la part de la MDPH (liste d'attente). Revoir l'organigramme et l'adéquation entre besoins et qualification (IDE). Proposer des indicateurs quantitatif et qualitatif.	Partiellement atteint : L'extension de 15 à 20 places a été validée par le Conseil Départemental. L'arrêté devrait intervenir à la suite de l'évaluation 2024. Concernant les postes d'IDE, ils ne relèvent pas de la compétence du Conseil départemental et la possibilité d'ouverture de poste n'est pas possible à ce jour.	Mise en œuvre au 1 ^{er} janvier 2025
Évaluer les activités et l'implication des personnes accueillies avec une articulation entre les projets personnalisés et le choix des activités. Utilisation dans les mois à venir pour évaluer la pertinence des outils. Mission accordée à la coordinatrice pour piloter ce processus. Le chef de service rencontre annuellement chaque référent des activités	Atteint : Les activités sont évaluées chaque année par les personnes accompagnées et les professionnels et font l'objet d'un ajustement	
Développement des partenariats : Établir des conventions- réunions annuelles- Actuellement 3 conventions un SAJH, ESAT AIES, une association du Fun pour tous (prêt de salle) ; une salle Snozelen hôpital. Il est prévu un partenariat avec un centre éducatif et de formation professionnelle. Prévoir une convention avec le secteur santé mentale	Partiellement atteint : Des conventions ont été établies avec l'association du Fun pour Tous et l'hôpital pour la salle Snozellen. Cette dernière n'est aujourd'hui plus utilisable et le partenariat avec Du Fun Pour Tous n'est plus d'actualité, l'activité musique se faisant en interne.	Développer d'autres types de partenariats

Proposer des séjours extérieurs annuellement	Partiellement atteint : Des séjours ont été réalisés régulièrement entre 2015 et 2020. Ils ont été suspendus durant l'épidémie de COVID-19 et n'ont pas repris depuis.	Solliciter des financements complémentaires pour permettre la réalisation de courts séjours
Développer les formations (APR- interventions d'experts de l'association ou externes)	Atteint : Grâce à la mutualisation des enveloppes de formation au sein du Pôle Adulte, et à la sollicitation de fonds complémentaires (fonds mutualisés de branche) le budget alloué initialement (environ 900 euros par an) a pu être largement renforcé	Poursuite de la mutualisation
Réfléchir sur les groupes de paroles	Atteint : Des groupes de paroles pour les personnes accompagnées sont mis en place	
Mettre en place des tableaux de bords pour des indicateurs quantitatifs	Non atteint	À mettre en œuvre sur 2024/2029

II. Détermination et plan d'actions des objectifs stratégiques

OBJECTIF PRINCIPAL	OBJECTIF SPECIFIQUE	CRITERES EVALUATION
Développer le réseau partenarial *CPOM	Développer les partenariats avec les associations de loisirs	Nombre de conventions signées Nombre de réunions
Participer au déploiement des SI en interne et en externe *CPOM	Mettre à jour en temps réel ViaTrajectoire pour le suivi des parcours de l'orientation à la sortie Déployer le logiciel IMAGO en interne	Taux de dossiers à jour Formation des professionnels Taux de dossiers intégrés
Former les professionnels à l'accompagnement du public accueilli *CPOM	Mobiliser l'ensemble des moyens existants : formation interne, Plan de Développement des compétences mutualisés, Formation via l'Institut de Promotion de la Santé	Taux de formation Taux de formation dans la première année d'embauche
Faire bénéficier les personnes accueillies d'une politique active de prévention notamment en termes de santé buco dentaire et de santé sexuelle *CPOM	Développer les partenariats avec les structures œuvrant dans le champ de la prévention (association, université de médecine, ...) Rédiger un plan de prévention annuel	Taux d'usager ayant bénéficié d'une sensibilisation Nombre de conventions signées Nombre de réunions
Fluidifier les parcours de sortie *CPOM	Développer les partenariats avec les structures d'hébergement pour personnes âgées et	

	handicapées et les structures d'aide au maintien à domicile	
Améliorer la gestion des risques de maltraitance	Rédiger une cartographie des risques Créer des outils de repérage pour les professionnels et les personnes accompagnées Former les professionnels	Cartographie créée Nombre de formations Nombre de réunions
Inscrire l'établissement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité	Créer un comité de pilotage qualité Actualiser le Plan d'Amélioration de la Qualité au moins 2 fois par an Réaliser une auto-évaluation courant 2027	Nombre de réunion Suivi du PAC Auto-évaluation
Déployer le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT)		

Annexes

Vous trouverez en annexe de ce projet d'établissement l'identification des besoins répondus par le SAJH, au travers des prestations qu'il propose aux personnes accompagnées :

2.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles				
2.1.1 Soins somatiques et psychique				
Besoins SERAFIN	Prestations SERAFIN	Déclinaison en Activités	Professionnels intervenants (salariés/non-salariés)	Impact sur la personne accompagnée
1.1.1.1 Besoin en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.1 Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	<p><u>Cette prestation recouvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretiens psychologiques - Orientation vers CMP ou praticiens libéraux 	<p><u>Cette prestation est assurée par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La psychologue du SAJH 	- Maintien et amélioration de la santé mentale
1.1.1.1 Besoin en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.2 Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	Cette prestation n'est pas assurée au sein du SAJH car nous ne disposons pas d'un(e) infirmier(e)		
1.1.1.1 Besoin en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.3 Prestations de psychologues	<p><u>Cette prestation recouvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les fonctions psychiques et cognitives de la personne accueillie - Concevoir et mettre en œuvre des actions préventives et curatives afin de favoriser l'autonomie et le bien être psychique de la personne dans le cadre d'une démarche intégrative - Accompagner la personne accueillie et son entourage dans le cadre du projet personnalisé (réunion famille et réunion avec les professionnels) 	<p><u>Cette prestation est assurée par :</u></p> <p>La psychologue du SAJH</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de ses activités en fonction des ressources cognitives et maintien de ces ressources - Espace personnalisé d'écoute, d'échange et de validation émotionnelle - Définition d'objectifs avec la personne accueillie et transmission aux équipes en fonction des informations recueillies - Développement et investissement des ressources psychique (mise en place de stratégies d'adaptation, etc. via les entretiens individuels et ateliers de groupe) - Meilleur accompagnement global, dans la structure et dans la structure familiale et concernant l'accompagnement psychique extérieur - Meilleure compréhension des professionnels et des familles concernant les pathologies de la personne
1.3.4.1 Besoin pour participer à la vie sociale				
1.2.1.2 Besoin en lien avec les relations et interactions avec autrui				

1.2.1.1 Besoin pour prendre des décisions adaptées pour la sécurité		- Sensibiliser aux différents troubles engendrés par les pathologies ou troubles psychiques		accueillie - Meilleure gestion des conflits du quotidien pour les professionnels via le développement et la mise en place des stratégies de gestion émotionnelle
1.3.3.4 Besoin pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle		- Accueil des PA, anamnèse, évaluation psychologique et neuropsychologique - Entretiens individuels - Ateliers de groupe - Accompagnement des professionnels dans la conception et la réalisation de leurs activités (réunions, points ponctuels avec chaque professionnel) - Accompagnement pour la gestion du quotidien (en lien avec le fonctionnement psychique et cognitif gestion des conflits) - Lien avec les familles et les soignants extérieurs (réunions, appels, orientation conjointe de projet de soin extérieur)		
1.1.1.10 Besoin pour entretenir et prendre soin de sa santé	2.1.1.4 Prestations des pharmaciens et préparateur en pharmacie	Cette prestation n'est pas assurée au sein du SAJH car nous ne disposons pas d'un(e) infirmier(e)/d'un préparateur-trice en pharmacie		
2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle				
1.2.1.3 Besoin pour la mobilité	2.1.2.1 Prestations des auxiliaires médicaux, des	Cette prestation n'est pas assurée au sein du SAJH car nous ne disposons pas d'auxiliaire médical, d'instructeur en locomotion ou avéjiste		

	instructeurs en locomotion et avéjistes		
--	--	--	--

2.2 Prestations en matière d'autonomie				
2.2.1 Prestations en matière d'autonomie				
Besoins SERAFIN	Prestations SERAFIN	Déclinaison en Activités	Professionnels intervenants	Impact sur la personne accompagnée
1.2.1.1 Besoin avec entretien personnel	2.2.1.1 Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	Cette prestation recouvre : Le support travail qui permet d'être en lien avec l'ensemble des actes de la vie quotidienne (vigilance lors de la prise de médicaments, temps de repas, si pas de SAVS ni tutelle, soutien sur la réalisation des documents administratifs) Orientation pour prendre soin de sa santé (accompagnement à la gestion des rendez-vous et temps libéré si nécessaire) L'acquisition et/ou le maintien de l'autonomie de la personne	Cette prestation est assurée par : L'éducatrice spécialisée, le moniteur de service, la psychologue, les partenaires extérieurs (SAVS, FOYERS...) ;	Implication voire responsabilisation de la personne dans son parcours de soins, dans son image, dans son épanouissement, dans sa représentation. Maintien et /ou développement des acquis de la personne accompagnée en termes d'autonomie personnelle.
1.1.1.10 Besoin pour entretenir et prendre soin de sa santé				

1.3.4.1 Besoin pour participer à la vie sociale	2.2.1.2 Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	<u>Cette prestation recouvre :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Livret d'accueil - Journée contacte - Séjour d'adaptation - Admission - Ateliers thérapeutiques - Entretiens individuels psychologue - Réunion d'équipe - SAVS - Commission repas - Réunion groupe de parole personnes accueillies (temps de socialisation, temps de relaxation, temps de parole institutionnel etc.) - Projet personnalisé Contact partenaire (foyer, assistante sociale) - Echange entretien avec le référent - Réunion de situation d'une personne accueillie (avec partenaire ou non) - Gestion des conflits - Pictogramme - Outil de communication téléphone, mail, courrier - Evénement institutionnel (fête de l'été etc.) - Accueil, anniversaire, départ, 	Equipe pluridisciplinaire	Respect des droits de la personne accueillie Liberté de la parole Procédure garants des égalités des droits Accompagnement dans ses besoins Bien être, bienveillance... Se sentir reconnue, écouté en tant que personne Apprentissage des outils de communication Accessibilité aux informations Connaissance du projet personnalisé Répondre aux besoins de la personne accueillie Inscrire la personne au centre du dispositif Concourir à l'apaisement et à la sécurisation de la personne Participation de la personne Rendre acteur de la personne a son projet Optimiser l'investissement de la personne et la responsabiliser
--	---	--	---------------------------	--

		etc.) - Evénement indésirable		
--	--	----------------------------------	--	--

1.2.1.4 Besoin pour prendre des décisions adaptées pour la sécurité	2.2.1.3 Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenues adaptées proposées pour les activités (blouse, bottes) - Exercice d'évacuation incendie 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe éducative, psychomotricienne 	Prise en charge rassurante, responsabilisation de chacun, identification et anticipation des risques
2.3 Prestations pour la participation sociale				
2.3.1 Accompagnement pour exercer ses droits				
Besoins SERAFIN	Prestations SERAFIN	Déclinaison en Activités	Professionnels intervenants	Impact sur la personne accompagnée

<p>1.3.1.1 Besoin pour accéder aux droits à la citoyenneté</p>	<p>2.3.1.1 Accompagnements à l'expression du projet personnalisé</p>	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observation et évaluation des ressources personnelles (cognitives, psychique et somatique, ex : mobilité, fatigabilité, goûts personnels) de la personne accueillie et mise en place du planning d'activité en fonction de ses envies personnelles, de ses objectifs et de ses besoins - Rédaction du projet par le référent et par l'équipe pluridisciplinaire en associant la personne accueillie - Lecture en équipe pluridisciplinaire - Présentation à la personne accueillie et aux partenaires - Signature du projet finalisé à la personne accueillie -> Observation de l'adhésion et de l'investissement des activités au long court au cours de l'année. 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le référent et l'équipe pluridisciplinaire 	<p>Respect des droits de la personne accueillie Liberté de la parole Procédure garants des égalités des droits Accompagnement dans ses besoins Bien être, bienveillance... Se sentir reconnue, écouté en tant que personne Apprentissage des outils de communication Accessibilité aux informations Connaissance du projet personnalisé Répondre aux besoins de la personne accueillie Inscrire la personne au centre du dispositif Concourir à l'apaisement et à la sécurisation de la personne Participation de la personne Rendre acteur de la personne a son projet Optimiser l'investissement de la personne et la responsabiliser Concourir à son orientation future</p>
---	---	--	---	--

1.3.1.1 Besoin pour accéder aux droits à la citoyenneté	2.3.1.2 Accompagnements à l'exercice des droits et libertés	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet personnalisé - Accompagnement relai vers le tuteur, des assistant sociaux, des partenaires 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe pluridisciplinaire 	Être acteur de ses droits et libertés
2.3.2 Accompagnement au logement				
Besoins SERAFIN	Prestations SERAFIN	Déclinaison en Activités	Professionnels intervenants	Impact sur la personne accompagnée
1.3.2.1 Besoin pour vivre dans un logement	2.3.2.1 Accompagnements pour vivre dans un logement	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers manuels adaptés ou sorties extérieurs (courses, shopping, loisirs, etc.) - Accompagnement et autonomisation aux repas (avec mise en place d'outils adaptés si besoin) et conduite d'hygiène. - Relais et conseils dans les actes de la vie quotidienne entre le domicile et la sahj (via les tuteurs et/ou la famille) - Participation active dans la avq 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe pluridisciplinaire 	Autonomisation (prise de décision, choix, être acteur de sa vie quotidienne, respect du cadre)
1.3.2.2 Besoin pour accomplir les activités domestiques				

1.3.2.1 Besoin pour vivre dans un logement	2.3.2.2 Accompagnements pour accomplir les activités domestiques	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers manuels adaptés ou sorties extérieurs (courses, shopping, loisirs, etc.) - Accompagnement et autonomisation aux repas (avec mise en place d'outils adaptés si besoin) et conduite d'hygiène. - Relais dans les actes de la vie quotidienne entre le domicile et la sahj - Participation active dans la avq 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe pluridisciplinaire 	Autonomisation (prise de décision, choix, être acteur de sa vie quotidienne, respect du cadre)
2.3.3 Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux				
Besoin SERAFIN	Prestations SERAFIN	Déclinaison en Activités	Professionnels intervenants	Impact sur la personne accompagnée
1.3.3.1 Besoin en lien avec la vie scolaire et étudiante	2.3.3.1 Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	<ul style="list-style-type: none"> - Au vue de l'âge des personnes accompagnées au sein du SAJH, cette prestation n'est pas mobilisée 		
1.3.3.1 Besoin en lien avec la vie scolaire et étudiante	2.3.3.2 Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle			

1.3.3.2 Besoin en lien avec le travail et l'emploi	2.3.3.3 Accompagnements pour mener sa vie professionnelle	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans la réduction du temps de travail à l'ESAT (passage à la retraite) - Aide à la poursuite de l'activité professionnelle (équilibre entre le travail et une structure de jour faisant point) 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe pluridisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation à l'arrêt de la vie professionnel dans un cadre positif - Aide au maintien de l'activité professionnelle
1.3.3.3 Besoin transversaux en matière d'apprentissage	2.3.3.4 Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier cuisine - Activités extérieurs (safari, courses, etc. potager) - Ateliers artistiques et manuels (art plastique - Activités physiques adaptés (ateliers psychomoteurs et sportifs) - Médiation animale - Danse et expression scénique - Jeux de société adaptés - Potager adapté - Atelier informatique - Atelier d'expression et gestion des émotions - Atelier esthétique - Conte 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe pluridisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autonomie fonctionnelle et de loisir en vie quotidienne, même hors SAJH - Sollicitation d'investissement de ces activités en milieu extérieur - Stimulation des capacités d'organisation d'investissement personnel

		<ul style="list-style-type: none"> - Préparation aux évènements institutionnels 		
1.3.3.4 Besoin pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	2.3.3.5 Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil et orientation auprès de partenaire - Association de la famille au projet personnalisé. - Relais auprès des familles, conseils et éducation thérapeutique (réunions et points avec les familles de personnes accueillies) - Médiation familiale et sociale (au sein du SAJH) - Accompagnement dans la création des liens sociaux via les activités et les différents temps collectifs - Réflexions sur la place et le cadre des relations de couple - Participation des familles aux événements institutionnelles - Participation des familles 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <p>Equipe pluridisciplinaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la compréhension de la personne accueillie auprès de leurs familles et des autres PA - Favoriser des situations/outils de communication - Prise en compte de toutes les dimensions personnelles du PA (lien amicaux, familiaux, amoureux, etc.)

		au SAVS		
1.3.1.1 Besoin pour accéder aux droits et à la citoyenneté	2.3.3.6 Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des élections pour le CVS 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe éducative 	Valorisation et inclusion au sein d'un groupe/dans la vie de la cité

	aidance			
2.3.4 Accompagnements pour participer à la vie sociale				
Besoins SERAFIN	Prestations SERAFIN	Déclinaison en Activités	Professionnels intervenants	Impact sur la personne accompagnée
1.3.4.1 Besoin pour participer à la vie sociale	2.3.4.1 Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association de la famille au projet personnalisé. - Relais auprès des familles, conseils et éducation thérapeutique (réunions et points avec les familles de personnes accueillies) - Médiation familiale et sociale (au sein du SAJH) - Accompagnement dans la création des liens sociaux via les activités et les différents temps collectifs - Réflexions sur la place et le cadre des relations de couple - Participation des familles 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe pluridisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la compréhension de la personne accueillie auprès de leurs familles et des autres PA - Favoriser des situations/outils de communication - Prise en compte de toutes les dimensions personnelles du PA (lien amicaux, familiaux, amoureux, etc.)

		<p>aux événements institutionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation des familles au SAVS 		
1.3.4.1 Besoin pour participer à la vie sociale	2.3.4.2 Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	<p><u>Cette prestation recouvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier cuisine - Activités extérieurs (safari, courses, etc. Potager) - Ateliers artistiques et manuels (art plastique - Activités physiques adaptés (ateliers psychomoteurs et sportifs) - Médiation animale - Danse et expression scénique - Jeux de société adaptés - Potager adapté - Atelier informatique - Atelier d'expression et gestion des émotions - Atelier esthétique - Conte - Préparation aux évènements institutionnels 	<p><u>Cette prestation est assurée par :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe pluridisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autonomie fonctionnelle et de loisir en vie quotidienne, même hors SAJH - Sollicitation d'investissement de ces activités en milieu extérieur - Stimulation des capacités d'organisation d'investissement personnel

1.3.4.2 Besoin pour se déplacer avec un moyen de transport	2.3.4.3 Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	<p>Cette prestation recouvre : Observation et orientation à la mobilité (matériel adapté.) -Réflexion et questionnement des dispositifs d'aide mis en place ou à mettre en place. -Prise en compte d'informations sur les déplacements entre le domicile et le SAJH afin de réquisitionner les dispositifs (taxi, PAM, etc..)</p>	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe pluridisciplinaire. 	<ul style="list-style-type: none"> -Prise en compte des difficultés et investissement des facultés préservées -proposition d'orientation vers des professionnels de santé spécialisés dans la mobilité
---	---	---	---	--

2.3.5 Accompagnement en matière de ressources et d'autogestion				
Besoin SERAFIN	Prestations SERAFIN	Déclinaison en Activités	Professionnels intervenants	Impact sur la personne accompagnée
1.3.5.1 Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1 Accompagnements pour l'ouverture des droits	<p>Cette prestation recouvre : Accompagnement relai vers le tuteur, des assistant sociaux, des partenaires extérieurs spécialistes des droits sociaux ou juridiques</p>	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe pluridisciplinaire 	Favoriser l'ouverture et informer de leurs droits les personnes accueillies
1.3.5.1 Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.2 Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources	<p>Cette prestation recouvre : Activité courses ponctuelles, apprentissage des actes de paiement et identification des achats.</p>	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe pluridisciplinaire 	Participer à une indépendance.

1.3.5.1 Besoin en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.3 Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réactivité lors d'une situation de mise en danger -Travailler en partenariat avec les tuteurs légaux et professionnels spécialisés (assistants sociaux, etc.) 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe pluridisciplinaire 	Considération et protection de la personne accueillie
---	--	---	--	---

2.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours				
Besoins SERAFIN	Prestations SERAFIN	Déclinaison en Activités	Professionnels intervenants	Impact sur la personne accompagnée
	2.4.1 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	<p>Cette prestation recouvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de projet - Réunion pluridisciplinaire et éducative - Mise en lien avec des professionnels extérieurs (aide aux logement, orientation vers une structure après le SAJH, observance des traitements, ...) -> Liens avec des partenaires 	<p>Cette prestation est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe pluridisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge adaptée - Suivi du projet de la personne accompagnée par une équipe pluridisciplinaire avec une diversité de compétences - Continuité du parcours de soin et prise en compte globale de la personne accueillie via les liens avec les partenaires

